

HORS-SÉRIE VISION PATRIMOINE

Avec la Gestion Privée Caisse d'Épargne et *Usbek & Rica*

Imaginer les futurs
du patrimoine



À QUOI RESSEMBLERA LE PATRIMOINE DEMAIN, ET APRÈS-DEMAIN ?

La Caisse d'Épargne célèbre ses deux cents ans en 2018. Un bel âge, qui invite à regarder vers l'avenir plutôt qu'à raconter les accomplissements passés. C'est pourquoi ce numéro hors série de *Vision Patrimoine* vous invite à un voyage dans le futur du patrimoine. En s'associant pour cette expédition prospective, la Gestion Privée de la Caisse d'Épargne et *Usbek & Rica* (le média qui explore le futur) ont souhaité parcourir les nouvelles figures du patrimoine, de sa gestion, de son rôle dans la société des prochaines décennies. Au risque de découvertes surprenantes : à l'ère de la transformation permanente, le patrimoine reste un objet éminemment humain. Le patrimoine, ce n'est pas seulement des actifs financiers, une maison de famille, des actions d'entreprise. Il exprime, d'abord et avant tout, ce à quoi nous sommes attachés, ce en quoi nous croyons. Fondateur du lien entre les générations, le patrimoine est d'emblée tourné vers le futur, car il n'est constitué, préservé et développé que pour protéger les siens, pour être transmis. Le patrimoine de demain sera vivant, incarné, dynamique, nourri de nos attachements. La gestion de patrimoine serait-elle, finalement, une science humaine ?



Pascal Brian

Directeur du développement
du Pôle Banque de détail
Caisse d'Épargne, groupe BPCE



Jérôme Ruskin

Fondateur et directeur
du média *Usbek & Rica*

SOMMAIRE

Le patrimoine dans tous ses états **6**

**Le mot expliqué aux Baby-boomers /
Le mot expliqué aux Millennials** **8**

LE FUTUR EST DÉJÀ LÀ

Dans le viseur :
les nouveaux actifs patrimoniaux

La révolution blockchain
en infographie

Data, personnalité, ADN :
demain, devenir son propre patrimoine ?

Le patrimoine pour tous **11**

LES GRANDES QUESTIONS

La pierre s'est-elle érodée ?

À quoi tient encore la famille ?

L'entreprise, nouvel
objet d'intérêt collectif ?

L'art numérique, nouveau
patrimoine immatériel ?

**Numérique : vers une gestion
automatique du patrimoine ?** **25**

LES UTOPIES

Quelques convictions sur le futur

Bordeaux, un patrimoine
historique tourné vers l'avenir

La Bretagne, ou comment
réinventer sa légende

Les îles de Guadeloupe,
le patrimoine en transition(s)

49

« C'est responsable, d'être optimiste ! »

Entretien avec Didier Orens, directeur
Marché Premium Caisse d'Epargne

60

Onze projections sur
le futur du patrimoine

64

LE PATRIMOINE DANS TOUS SES ÉTATS



Nouveaux actifs, nouveaux contextes familiaux, nouvelles relations à la propriété et à l'usage, nouveaux engagements, etc. Le patrimoine connaît aujourd'hui une véritable métamorphose. Revue de ces transformations qui forment le cœur de ce numéro hors-série.

Au cœur des transitions de notre société

Le patrimoine se situe au point exact de convergence entre trois transitions majeures. La première est bien entendu la transition numérique. Le patrimoine se dématérialise, de nouveaux actifs numériques, de nouveaux objets patrimoniaux apparaissent avec le numérique... et de nouveaux rapports au patri-

moine. Quand les blockchains et l'intelligence artificielle deviennent des technologies patrimoniales, le rapport humain au patrimoine est réinterrogé. Les fonctions de tiers de confiance, de conseil, évoluent — mais pourraient se retrouver confortées par cette révolution numérique du patrimoine : en outillant clients et conseillers, le numérique permet de se concentrer sur l'accompagnement humain, le dialogue, la relation.

La transition énergétique et environnementale est la deuxième mutation majeure qui transforme le rapport au patrimoine. Les stratégies d'investissement à impact positif sur l'environnement se développent, les ressources environnementales sont appelées à devenir des actifs extrêmement valorisés. Surtout, pour réussir, cette transition doit devenir

un terrain patrimonial majeur, en mobilisant épargne et investissement pour financer de nouvelles infrastructures énergétiques, des moyens de mobilité plus durables, des villes plus vertes. Il n'est plus irréaliste d'envisager la convergence entre intérêt collectif et performance patrimoniale.

La troisième et dernière transition qui affecte directement le patrimoine, relève de nos sociétés elles-mêmes. Les individus d'aujourd'hui repensent tous leurs liens avec les grands collectifs d'appartenance : leur famille, leur entreprise, leur territoire, leur nation, etc. Sans se détacher de ces collectifs, les personnes s'affirment de plus en plus. À l'ère de l'individu, le patrimoine s'exprime de manière croissante sur le terrain de la personne : notre intimité, nos connaissances, nos données personnelles deviennent des leviers de création de valeur pour de plus en plus d'entreprises, et demain peut-être pour nous-mêmes. D'ici dix ans, serons-nous notre propre patrimoine ?

La propriété, fin de partie ?

En 2001, Jeremy Rifkin — essayiste américain, spécialiste de prospective économique et scientifique — prophétisait la fin de l'ère de la propriété et l'entrée dans l'ère de l'accès. Dix-sept ans plus tard, ni le partage ni le droit d'accès généralisé n'ont remplacé la propriété privée. Le patrimoine fait de la résistance : les individus et les familles restent attachés à des possessions fondamentales, en premier lieu leur logement. Mais notre vieux régime de propriété devient de plus en plus complexe, avec une grande diversification de la relation aux biens : on possède, certes, mais aussi on s'abonne, on partage sur les plateformes, on invente des nouvelles formes de propriété collective, on

remplace la possession par des droits d'usages, etc.

Les nouvelles intentions patrimoniales

Un patrimoine se reçoit, se préserve et se développe, s'investit et se transmet. Il matérialise notre attachement au passé, notre engagement dans le présent, nos paris sur l'avenir. Ces nouvelles intentions patrimoniales seront aussi au cœur de ce numéro. Que devient le patrimoine, alors que nos vies sont appelées à devenir plus incertaines, plus variées ? Comme nous le verrons, dans cette grande transformation, les grands repères du patrimoine s'adaptent mais gardent toute leur importance. La famille, l'un des piliers du modèle patrimonial, devient certes plus complexe, adopte des géométries (et des géographies) de plus en plus variables, mais reste fondamentale. Un patrimoine sert aujourd'hui, et servira demain, à protéger les siens. L'entreprise, autre institution patrimoniale, se réinvente elle aussi — le rôle des actionnaires comme la répartition de la valeur sont interrogés, mais nul ne conteste qu'elle restera un maillon essentiel pour l'organisation et le développement des capacités productives d'un pays. Enfin, si les stratégies patrimoniales se pensent de plus en plus à l'échelle mondiale, le territoire local redevient un terrain d'investissement privilégié : mobiliser son épargne en proximité, pour favoriser le développement de son territoire de vie, recrée du lien social. La famille, l'entreprise, le territoire, la relation de confiance, etc. : finalement, les grandes institutions du patrimoine restent porteuses d'avenir! ●

LE MOT EXPLIQUÉ AUX BABY-BOOMERS

TOKEN ECONOMY



Entre le xv^e et le xix^e siècle, le token («jeton») était cette monnaie alternative et privée, proche du méreau («bon pour») que les petits commerçants britanniques utilisaient pour remédier à la pénurie d'espèces. Par analogie, lorsque l'on crée une blockchain, on construit une sorte de marché parallèle ne dépendant d'aucun pouvoir central. Et pour régir les relations entre les parties prenantes, il est nécessaire d'émettre un token, soit une monnaie d'échange qui fasse consensus.

Cette cryptodevise sert alors de moyen de paiement, elle rend possibles les transferts d'argent et, plus important encore, permet de rémunérer ceux qu'on appelle les mineurs qui valident les transactions et rendent les registres inviolables. En bref, sans jetons, point de blockchain.

Sauf que depuis 2014 et la création de la blockchain publique Ethereum, c'est tout un service de programmation d'applications proposant des services très variés qui devient possible : stockage dans le cloud, transport à la demande, ou même achat d'énergie entre particuliers : les usages sont multiples.

Toutes ces applications fonctionnent grâce à un logiciel autonome capable d'exécuter automatiquement des conditions prédéfinies en amont, qui émet des tokens propres et dont l'utilité dépasse le simple moyen de paiement. On peut gagner ces tokens de façon active (comme des points de fidélité distribués à chaque transaction) ou passive (monétiser son espace de stockage libre ou accepter de vendre ses données par exemple).

Certains économistes envisagent que si la *token economy* prend, nous verrons de plus en plus d'organisations créer un token pour s'autogouverner, automatiser leur business model et inciter les utilisateurs à interagir avec leurs produits, le tout en facilitant le partage des récompenses et des bénéfices à l'ensemble des parties prenantes.

Une logique que poussent encore plus loin certains cryptopenseurs, qui voient dans le phénomène de tokenisation la possibilité de transformer notre économie en un immense système d'échange local. ●

LE MOT EXPLIQUÉ AUX MILLENNIALS

ASSURANCE- VIE



Elle a beau être l'épargne préférée des Français, l'assurance-vie n'est pas toujours très bien connue. D'abord, elle est souvent confondue avec l'assurance décès, ce qui est un comble. On comprend très intuitivement cette dernière : un souscripteur cotise, comme pour une assurance auto, afin d'obtenir un capital financier qui, s'il décède demain, sera versé à ses bénéficiaires (enfants ou conjoint, le plus souvent).

Mais si l'assurance décès est une protection financière à fonds perdu, qu'en est-il de l'assurance-vie ? Le souscripteur effectue des versements sur son contrat ce qui va augmenter son capital au fur et à mesure. Ce capital sera valorisé dans le temps, en fonction de chaque support d'investissement. Et, bien sûr, il reste disponible à tout moment en profitant d'une fiscalité spécifique.

On souscrit donc une assurance-vie dans l'optique de réaliser un projet de vie : préparer le financement de sa retraite ou les études de ses enfants, prévoir un projet immobilier ou tout simplement chercher à valoriser un capital ou le transmettre. D'ailleurs, en cas de décès du souscripteur, le capital sur son contrat sera versé directement à ses bénéficiaires dans un cadre fiscal avantageux.

Alors dans quoi investit-on réellement en assurance-vie ? Plusieurs supports financiers sont disponibles, allant du très sûr garantissant le capital et peu rémunéré avec le support en euros, jusqu'à du plus performant mais plus risqué avec les supports en unités de compte.

Ces derniers permettent d'investir sur les marchés financiers actions, obligations, immobiliers, etc., qui sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse pouvant par conséquent entraîner un risque de perte de capital supporté par le souscripteur seul. Il choisit ainsi selon son profil d'investisseur, la durée de son projet, etc., et de son amour du risque ! •



LE FUTUR EST DÉJÀ LÀ

1.

DANS LE VISEUR: LES NOUVEAUX ACTIFS

De quoi sera fait le patrimoine de demain ? La question méritait bien une revue des tendances émergentes et des nouveaux risques.

Si le mot patrimoine continue à susciter spontanément en nous des visions de biens immobiliers et d'objets passant de mains en mains au cours des générations, il embrasse aujourd'hui des réalités bien différentes. Alors que la révolution numérique favorise l'émergence de valeurs totalement inédites, d'autres facteurs (environnement, espérance de vie) transforment en actifs de première importance des ressources autrefois négligées. Comment ces glissements s'opèrent-ils... et sont-ils sans danger ?

Les nouveaux actifs numériques

Aujourd'hui, quand on pense acheter un film ou une chanson *via* une plateforme, c'est moins l'œuvre elle-même qu'un droit d'accès à celle-ci qui nous revient. C'est dans cette logique de droits d'accès que se sont multipliés les services dématérialisés comme Airbnb, BlaBlaCar, Uber et autres. Plutôt que de dématérialiser quoi que ce soit (ni les voitures, ni les chambres de bonne au prix d'un quatre-étoiles en banlieue de Londres ne le sont), ces plateformes jouent un rôle de mise en relation entre usagers, mais avec une puissance de feu démultipliée par les réseaux. On ne possède plus rien : on utilise, quelle que soit la forme que peut prendre la contrepartie (abonnement, paiement à l'usage, etc.). Bien sûr, pour que tout

ceci fonctionne, depuis le service de VTC (Voiture de transport avec chauffeur) jusqu'au système de prêt de tondeuses à gazon entre voisins, il est nécessaire qu'une personne *au moins* possède quelque chose. Pour celle-ci, le numérique est l'occasion de « patrimonialiser » son bien ; pour les autres, il est un moyen de jouir ponctuellement d'un service qui aurait peut-être été inaccessible si seule la propriété importait.

**Le numérique
est l'occasion de
« patrimonialiser »
son bien**

Et les données, au fait ? Ont-elles la moindre valeur ? Deux notions peuvent y contribuer : celle de la confidentialité, et celle de la pertinence. Nos données personnelles (que ce soit dans le domaine médical ou celui du marketing) présentent ces deux caractéristiques. Habitudes de consommation, taux de cholestérol : autant d'informations parfois stockées à notre insu, et qui peuvent potentiellement présenter une valeur pour autrui. Toutefois, prises isolément, ces données n'ont pas de grande utilité, et donc, pas de grande valeur marchande ; c'est davantage le réseau qu'elles constituent par leur interaction qui peut être valorisée, plutôt que chacun de ses nœuds. Valeur il y a : reste donc à savoir qui en profite.

Le cas des cryptomonnaies — dont le bitcoin est le représentant le plus connu du grand public — est un peu à part, probablement parce qu'elles ne sont pas si différentes dans leur fonctionnement des devises traditionnelles. Certes, elles n'ont aucune manifestation matérielle — il n'y a ni pièces, ni billets « Bitcoin » — mais à une époque où la carte bleue et PayPal triomphent, la donne n'est pas radicalement changée. Quant à leur équivalence avec le « monde réel », elle n'est ni plus ni moins arbitraire que celle de l'or qui, depuis longtemps, n'a qu'une valeur d'usage très limitée. Les cryptomonnaies ont réussi l'exploit de réintroduire de la rareté, à un âge où tout ce qui est numérique semble potentiellement acquis. Au Venezuela, le Bitcoin est devenu une monnaie de référence. D'autres pays suivront-ils ?

Les nouvelles raretés

On a coutume de dire : ce qui est rare est cher. En pratique, une ressource rare n'a pas nécessairement une valeur d'usage directe très importante (à ce titre, l'or ne vaudrait pas davantage que le cuivre), mais il est fréquent que la rareté seule suffise à créer, un peu artificiellement, un *besoin*. Et si l'idée de pénurie est insupportable à l'être humain, ce dernier commencera toujours par spéculer sur celle-ci avant de songer à l'endiguer.

Dans cette logique, et puisque nous ne vivons pas encore dans le cyberspace, il est inévitable que certaines ressources physiques, que l'on avait peut-être considérées pour acquises pendant un temps et qui, aujourd'hui, sont menacées, redeviennent des actifs d'avenir. Les forêts, les ruches, les bocages, leur

écosystème et la biodiversité qu'ils portent, par exemple, sont sans doute des placements intéressants à moyen et long terme. Mais pour en arriver là, il conviendra d'objectiver la valeur de ces services environnementaux, ou peut-être plus crucialement, le coût des dégâts que ces services auront permis de prévenir. À l'heure du numérique, il est en tous



**Valeur il y a :
reste donc
à savoir
qui en profite**

les cas assez croustillant que l'on en revienne aux racines — au propre comme au figuré — du patrimoine individuel et collectif.

La « rematérialisation » s'exerce également à travers d'autres phénomènes. La nature souffre et en parallèle, l'être humain, lui, vit plus longtemps et pas forcément en meilleure santé qu'il y a vingt ans¹. Aussi, ce que l'on appelle la *silver economy* (marché des produits et services à destination des seniors) s'impose avec évidence comme un secteur d'investissement patrimonial de premier ordre. Les EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les sociétés de fabrication d'équipements médicaux : autant d'opportunités patrimoniales possibles. Tant que le transhumanisme ne vient pas semer le désordre dans nos vies, voire nos après-vies, en tous les cas ! En effet, les tenants de ce courant de pensée estiment en effet que la technologie peut participer à un ►

1. Voir les rapports du Centre national de soins palliatifs fin de vie.
<http://www.spfv.fr/connaitre-donneessur-fin-vie/rapports>

allongement spectaculaire de la durée de vie. Chercheurs (Aubrey de Grey), milliardaires philanthropes (Dmitry Itskov et son projet Initiative 2045) ou multinationales (Google Calico) planchent depuis des années sur le moyen de nous rendre multi-centenaires.

Soigner l'environnement, soigner nos parents, etc. Et *quid* de nos vies à nous, alors ? Dans un monde où l'emploi à vie n'est quasiment plus envisageable nulle part, chacun doit être capable de s'adapter au marché

Donner notre attention, intentionnellement, est aussi monnayable

du travail et surtout, de s'y *imposer*. Voilà pourquoi les diplômes et ce qu'on appelle *skills sets* (listes de compétences, d'expériences, rattachées à une personne) sont désormais aussi prisés. Ils constituent en un sens la meilleure assurance-vie possible, pas tant pour ce qu'ils sont que pour la potentialité qu'ils contiennent ; rien d'étonnant à ce que des grands-parents, aujourd'hui, jugent plus opportun d'offrir de prestigieuses études à leur descendance que de leur léguer un bien immobilier.

Il existe enfin une autre « rareté moderne », si l'on peut dire : notre capital attentionnel. Depuis la saillie de Patrick le Lay sur le « temps de cerveau disponible », on sait parfaitement que notre attention, pour abstraite qu'elle soit, est aussi une

denrée précieuse. Nous sommes sursollicités par des signaux sonores, visuels, et l'avènement des smartphones a amplifié le phénomène de manière démesurée. Nous préserver de ces signaux est un luxe, pour lequel il faut payer. Ainsi, le service d'écoute musical Spotify est gratuit dans sa version de base, mais chaque chanson est entrecoupée de publicités ; pour s'en débarrasser, il faut passer à un abonnement payant. À l'inverse, *donner* notre attention, intentionnellement, est aussi monnayable : un designer d'Uber n'a-t-il pas imaginé un service où les courses seraient gratuites si l'on acceptait d'être bombardé de pubs pendant le trajet ? Dans un cas comme dans l'autre, il est peu probable que la patrimonialisation de ce que nous avons de plus intime, de plus secret, soit une très bonne nouvelle.

À nouveaux patrimoines, nouvelles protections

Du reste, le numérique, à aucun moment, ne nous a soustraits au vol, à l'escroquerie, ou au « cambriolage ». Il a simplement monté la difficulté d'un cran, exigeant un haut niveau de compétences techniques là où naguère un pied de biche pouvait suffire. Aussi, le *hacking* des données personnelles est devenu un risque majeur. Perdre tous ses fichiers audio haute résolution est un motif de contrariété, mais se faire vider son compte en banque est autrement plus fâcheux. Voilà pourquoi de nouvelles protections se mettent en place ; les banques, en première ligne, mèneront probablement des recherches en matière de sécurité numérique dans les années à venir. Les assurances sont elles aussi directement concernées par ces nouveaux risques, et par d'autres retombées du tout numérique : ainsi, entreprises et particuliers peuvent aujourd'hui demander à assurer leur réputation

sur les réseaux sociaux.

Les questions de sécurité et de réputation amènent naturellement à réévaluer la fiabilité des intermédiaires. Dans quoi s'enracine aujourd'hui la confiance? Le notariat traditionnel est-il toujours à même



Les objets physiques sont chargés d'histoires familiales

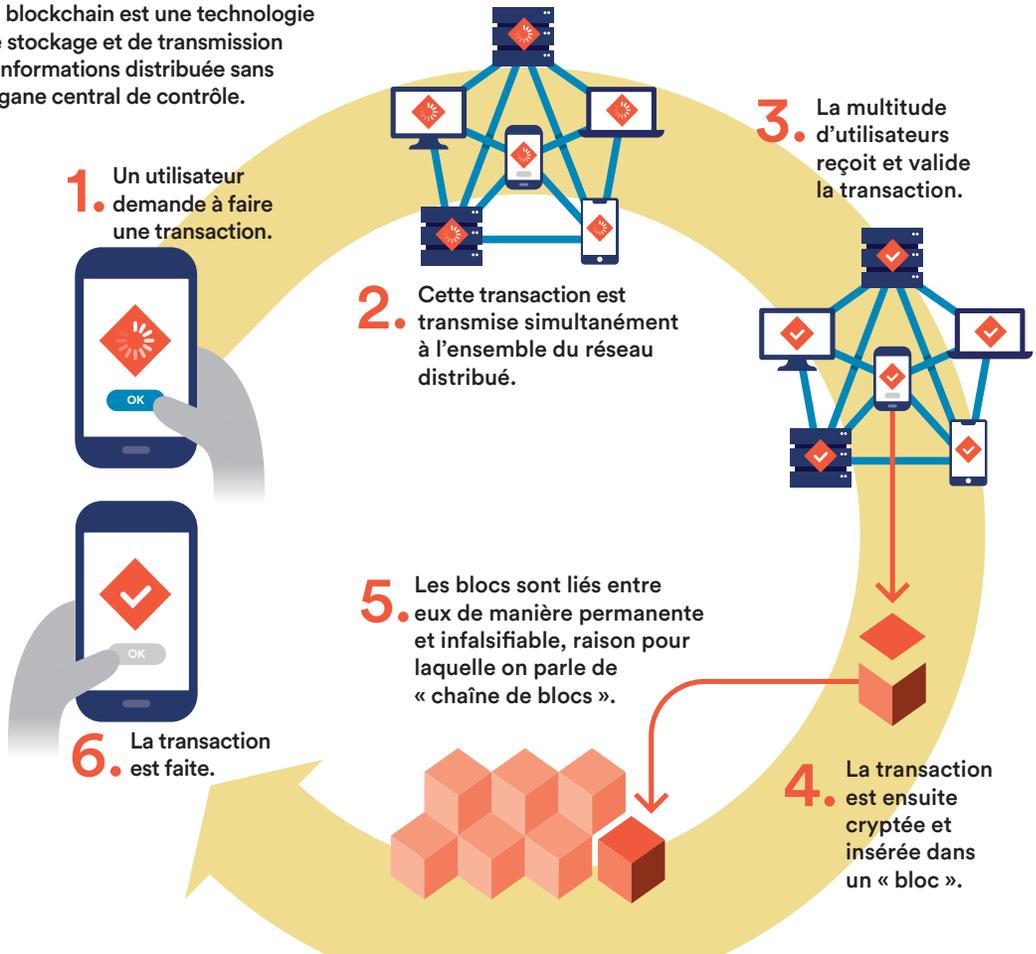
de certifier des transactions ultrarapides en toute sûreté? C'est probablement avec un grand « non » à l'esprit que ses créateurs ont imaginé le concept de blockchains. Cette technologie de stockage et transmissions d'informations ne possède pas d'organe central qu'il serait possible d'attaquer directement; de par sa structure distribuée, partagée, elle est virtuellement inviolable (même si les plateformes d'échange, elles, ont déjà été victimes de piratage en décembre 2017). On peut dormir sur au moins une oreille et demie...

Mais au fond, le plus gros risque qu'encourt le patrimoine numérique, c'est la perte de sens au moment de sa transmission. Les objets physiques sont chargés d'histoires familiales. L'usure d'une maison, d'une toile, d'un outil, vient chatouiller notre indéfectible nostalgie, nous inscrit dans quelque chose de plus vaste que notre seule individualité. Le numérique, lui, a-t-il la moindre légitimité en la matière? Voyons les choses en rose. Certes, de moins en moins d'objets physiques seront transmis; mais ceux-ci seront chargés d'une signification d'autant

plus intense qu'ils ne sont pas noyés dans la masse. La transmission de droits d'accès n'a rien de très sentimentale *a priori*; pourtant, qui nierait ne rien ressentir en parcourant Gallica, le site de la BnF qui offre en libre accès des milliers d'éditions désormais introuvables, et qui, dans le passé, étaient quasiment impossibles à consulter sans se rendre au moins sur place? Il en ira probablement de même quand des enfants découvriront les playlists ou les films numériques transmis par leurs parents. L'« usure » qui nous est si chère viendra peut-être des formats de stockage, des interfaces, etc. La dématérialisation n'a au fond chamboulé que le stockage de certains biens, souvent eux-mêmes immatériels dans leur essence. Alors, qu'on le lise sur du papier ou sur un écran, voire, qu'une enceinte connectée comme la Google Home le lise à notre place, un poème d'Éluard sera toujours un poème d'Éluard, et l'attachement qu'on y porte dépendra éternellement de celui ou celle qui nous l'a fait découvrir... •

LA RÉVOLUTION BLOCKCHAIN?

La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations distribuée sans organe central de contrôle.



APPLICATIONS POUR LE PATRIMOINE

L'exécution automatisée de décisions concernant le patrimoine financier

Des contrats autonomes et intelligents (*smart contracts*) s'autoexécutent lorsque certaines conditions sont réunies et se rompent quand les clauses ne sont pas respectées. S'ils devront bien sûr être rédigés et codés avec une intention humaine, ils permettront aux patrimoines financiers de s'autogérer, sans requérir de suivi de mise en œuvre.



La traçabilité des biens de valeur

La blockchain permet de doter les biens de valeur d'une « carte d'identité » indélébile et traçable : en cas de vol, le bien pourra être retrouvé plus facilement. Le risque de contrefaçon sera par ailleurs largement évité.



LES PROMESSES



Transparence et confiance :
les transactions sont *a priori* infalsifiables.



Traçabilité : les échanges sont tous enregistrés.



Sécurité : le réseau distribué est extrêmement difficile à hacker.



Horizontalité : plus besoin d'intermédiaires, un risque très faible de prise de contrôle monopolistique du réseau.



Baisse des coûts : les coûts humains et techniques liés à la certification des transactions sont évités.

LES DÉFIS



Emploi : la blockchain permet d'automatiser de nombreuses tâches, mettant en péril certains métiers.



CO₂ : le coût environnemental de la sécurisation des transactions par un procédé de minage est très élevé. Heureusement, des alternatives se développent.



Réglementation : la technologie n'est pas encore encadrée.



Compatibilité : les systèmes informatiques existants doivent subir de profonds changements.



Perte des actifs : perdre sa clé privée, c'est perdre tout moyen d'accéder à ses actifs. Comme il n'y a pas de tiers de confiance, on ne peut pas non plus faire appel à une autorité supérieure si on se fait pirater son compte.

L'investissement dans la *token economy*

Les tokens fonctionnent comme une unité de compte qui donne accès à certains droits d'usage sur une blockchain. Un particulier qui investit dans une entreprise pourra, en retour, recevoir des tokens. Demain, les patrimoines seront donc probablement constitués d'actions financières, d'argent, de biens immobiliers et de tokens.



DATA, PERSONNALITÉ, ADN : DEMAIN, DEVENIR SON PROPRE PATRIMOINE ?

A lors qu'aujourd'hui tout se mesure, se trace et se conserve, nos comportements et nos parcours de vie acquièrent une immense valeur économique.

Si les grandes entreprises du numérique et de la high-tech fondent leurs activités sur ce savoir, pourquoi l'individu ne pourrait-il pas se réapproprier ce capital — et devenir son propre patrimoine ?

Notre état civil est conservé sur des registres étatiques, notre argent et nos données financières sont confiés aux banques, et les données relatives à nos usages en ligne sont récoltées (et utilisées à des fins commerciales) par les géants du Web. Avec un décalage notoire. « Il y a seulement dix ans, les entreprises les plus puissantes du monde étaient des compagnies pétrolières et des banques. Maintenant, ce sont celles qui détiennent nos données. La valorisation boursière des GAFA représente environ 2000 milliards de dollars, soit l'équivalent du PIB de la France », note Loïc Bardon, en charge de la transformation numérique chez Wavestone et cofondateur du think-tank de prospective Paris Singularity.

Dans cette évolution, les données de toutes natures sont conservées dans des silos incompatibles entre eux, et l'utilisateur n'a pas vraiment son mot à dire. Mais les temps changent.

Mes données, mon patrimoine ?

État civil, relations familiales et sociales, trajets quotidiens, préférences vestimentaires et opinions

politiques, etc. : nous donnons aujourd'hui toutes ces informations personnelles à de grands acteurs de l'économie numérique, qui excellent à les transformer en valeur économique. Et si, plutôt que de livrer gratuitement ces données en consentant à leur usage, chacun de nous pouvait en tirer profit, en les vendant ? Le simple fait d'exister numériquement nous permettrait ainsi de nous bâtir un « patrimoine de data ».

Cette proposition de patrimonialisation des données personnelles resurgit régulièrement. En France et en Europe, elle se heurte pourtant à un principe juridique et philosophique majeur. Pas plus que notre

**De véritables
extensions de
notre personne,
que l'on ne peut
vendre**

corps, nos données personnelles ne sont en effet notre « propriété » : elles sont de véritables extensions de notre personne, que l'on ne peut vendre. En cela, la vieille Europe s'oppose aux États-Unis, où la vie privée est considérée comme une propriété et non un droit de la personne.

De plus, nos données à elles seules, isolées et non traitées, ne valent fina-

lement pas grand-chose : quelques euros tout au plus. C'est quand elles sont reliées à beaucoup d'autres données qu'elles prennent de la valeur. Par nature même, les données personnelles d'un individu en concernent souvent d'autres qu'elles permettent d'identifier : ses « amis » Facebook, ceux avec qui on se localise dans un café avec notre smartphone, etc. Finalement, les données personnelles... sont un patrimoine collectif !

Il existe certes de nombreuses « places de marchés » des données personnelles, souvent fondées sur des blockchains et des cryptomonnaies. Enigma, une entreprise marocaine prometteuse, entend ainsi créer une plateforme où « les utilisateurs peuvent collectivement et indépendamment monétiser leurs données tout en les gardant privées ». L'initiative de la start-up américaine Doc.ai s'attaque, elle, aux données médicales. « Vos données médicales vous appartiennent, elles ont une valeur et vous pouvez réclamer cette valeur », explique l'entreprise, dont la plateforme utilise blockchains et intelligence artificielle pour gérer de vastes flux de données, que l'utilisateur peut choisir de « partager, vendre ou donner à qui il le souhaite, quand il le souhaite ». D'autres projets, comme le projet français MesInfos, s'attachent moins à la monétisation qu'au contrôle par l'individu (ou le collectif) des usages qui sont faits de ses données. Si leur valeur économique reste faible, nos données ont donc quelque chose d'un patrimoine à la fois personnel et collectif, qu'il deviendra de plus en plus important de gérer et de protéger.

Votre ADN a-t-il de la valeur ?

Les informations génétiques sont parmi les plus sensibles des données

personnelles. Pourrait-on imaginer les vendre ? Ici encore, une opposition philosophique fondamentale oppose l'Europe et les États-Unis.

Plusieurs projets plus ou moins avancés ont vu le jour récemment sur le continent américain : Zenome, Luna DNA ou DNA Simple promettent tous de rémunérer les citoyens qui fournissent spontanément (ou à la demande) des échantillons de leur ADN. Pour Luna, fondée par d'anciens responsables d'Illumina, entreprise pionnière des biotechnologies et du séquençage ADN, il s'agit de créer « une base de données possédée par la communauté et récompensant les



Les données personnelles... sont un patrimoine collectif !

individus qui partagent leur ADN ». « Les chercheurs paient pour accéder à la base de données, et les dividendes sont reversés à la communauté », explique-t-on. DNA Simple va plus loin, en promettant « 50 \$ à chaque donneur, pour chaque échantillon d'ADN correspondant aux besoins d'une étude scientifique ». En Europe, l'état du droit rend encore impossibles de telles initiatives, qui seraient sans doute aussi mal acceptées par les sociétés — même si des voix s'élèvent en faveur de la liberté individuelle de décoder son génome et d'en tirer un bénéfice.

Comme pour les autres données personnelles cependant, la valeur de l'ADN réside beaucoup plus dans son usage que dans son échange. Seuls les moins favorisés pourraient ►

consentir à commercialiser leurs informations génétiques contre quelques dizaines d'euros ou de dollars — créant ainsi un risque d'inégalité avec les personnes les plus aisées, qui préserveraient leur intimité. Avec les progrès de la génétique et la possibilité prochainement d'optimiser son ADN pour renforcer des prédispositions favorables (taille, immunité à des maladies, etc.), les plus aisés pourraient en revanche voir un intérêt à tirer profit de leur patrimoine génétique amélioré. Verra-t-on apparaître des banques d'ADN calquées sur le modèle des banques de sperme, abritant les biens précieux que sont les brins d'ADN de toute la famille ?

Connectome, ergo sum

Et si notre personnalité devenait notre premier patrimoine ?

Une partie de la communauté scientifique estime que tout ce qui compose un individu — sa personnalité, ses émotions, ses souvenirs — est stocké de façon quantifiable dans son cerveau : le « connectome », c'est-à-dire l'ensemble des connexions neuronales d'un cerveau, pourrait suffire à décrire l'intégralité d'une personne en tant qu'être conscient.

Si la question fait l'objet d'un débat, la thèse est à l'origine du principe de cryogénéisation. Chez Alcor, entreprise américaine fondée en 1972, quelque cent cinquante-six « patients » sont maintenus à très basse température dans un bain d'azote liquide après leur décès, dans la perspective d'être un jour « ramenés à la vie ». En mars 2018, l'entreprise de recherche 21st Century Medicine s'est vu attribuer un prix par la Brain Preservation Foundation, une fondation visant à récompenser les travaux scientifiques sur la pré-

servation du cerveau *post mortem*. Pour la toute première fois a été démontrée une technique préservant l'intégralité structurelle du cerveau d'un porc, dans ses plus fins détails (y compris les connexions synaptiques entre les neurones). Une étape jugée majeure par les cryogénistes, s'approchant un peu plus de la pleine conservation d'un connectome humain, pour peut-être un jour pouvoir le décoder, voire le transposer dans un ordinateur ou un robot.



Tirer profit de leur patrimoine génétique amélioré

Qu'il soit lu par des capteurs et des machines, ou susceptible d'être conservé après notre mort, notre connectome a de la valeur. Et se posera immanquablement la question de savoir à qui appartiennent les informations informelles définissant et caractérisant une personne. Pourrait-on un jour léguer son connectome ?

Ouvrir son capital personnel

Si tout cela peut paraître lointain, l'idée pour les individus de faire fructifier un patrimoine devenu intrinsèquement lié à leur personne fait son chemin. Les individus ne pourraient-ils pas, un jour, « ouvrir leur capital » ?

En 2008, Mike Merrill, jeune employé d'une entreprise de logiciel, avait été le premier à vendre des

«actions de lui-même»: *via* un dispositif similaire à celui d'une introduction en Bourse, il mettait en vente cent mille parts, accordant un droit de vote sur toutes les décisions relatives à sa vie, professionnelle ou personnelle. Aussi controversée que médiatisée, l'expérience n'en est pas moins fascinante. Dix ans après, le dispositif existe toujours: les quelque sept cent cinquante actionnaires votent en permanence, décidant si Merrill doit accepter telle ou telle interview, apprendre à faire du ski, s'abonner à Spotify, ou s'engager dans une relation sentimentale, avec un impact sur le « cours » — et la vie — d'un individu devenu instrument financier.

La démarche est extrême, mais l'avènement des cryptomonnaies pourrait faciliter l'ouverture du «capital économique» des individus: certaines personnes à l'avenir particulièrement brillant pourraient ainsi émettre leurs propres actions, voire leur propre monnaie. Gert-Jan Van Rooyen, directeur du MIH Lab de l'université sud-africaine de Stellenbosch, affirme ainsi: «Une monnaie personnelle constituerait une manière plus structurée d'investir dans les individus»¹, par opposition aux bourses et autres prêts étudiants, peu satisfaisants ni pour les sponsors (peu de retours sur investissement), ni pour les étudiants (devant souvent travailler plusieurs années pour rembourser leurs prêts). «Ne serait-il pas plus utile que des investisseurs puissent acquérir des parts de la future carrière d'un étudiant?» questionnait-il.

Quelques précurseurs, à la carrière déjà mûre, s'engagent aujourd'hui dans cette voie. En 2018, le prospectiviste et auteur de best-sellers Mark Pesce lance ainsi sa monnaie, sous la forme d'un token (actif numérique). Tout possesseur d'un MPT (Mark Pesce Token), d'une valeur initiale de

125 \$, peut l'échanger contre quinze minutes du temps de Mark Pesce, dévolu à du conseil, de la rédaction ou à une discussion avec l'expert.

Si l'on admet que les individus, de par leur biologie, leurs cerveaux, leur réputation, leurs carrières ou leur temps d'attention, sont (aussi) des actifs financiers, et que cryptomonnaies et tokens (définis p.16) permettent de facilement quantifier, véhiculer et échanger cette valeur, on comprend que la notion de «patrimoine incarné par la personne» pourrait bientôt prendre tout son sens. ●

1. <http://ml.sun.ac.za/2013/12/18/cryptocurrencies-as-public-shareholding/>

LE PATRIMOINE POUR TOUS

Et si le patrimoine n'était pas uniquement un héritage qu'on sauvegarde pour les générations futures? Et si le véritable enjeu d'avenir était d'apprendre à élaborer collectivement un patrimoine commun, et le partager avec les intelligences artificielles et la nature?

Revenu universel : rendre le patrimoine commun et immatériel

Depuis les années 1980, les inégalités de revenus ont augmenté dans les pays de l'OCDE : en 2012, le revenu moyen des 10 % les plus riches de la population était près de dix fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, là où le rapport était de sept à un dans les années 1980. Fin 2016, l'OCDE rapportait¹ que « la répartition du patrimoine net des ménages est encore plus inégalitaire que celle du revenu », les 40 % les plus pauvres détenant seulement 3 % du patrimoine total, et les 10 % les plus riches près de la moitié.

Face à ces déséquilibres qui se creusent, on entend de plus en plus parler du revenu universel, qui permettrait d'endiguer le retour d'une grande pauvreté dans les pays dits riches, causée entre autres par l'automatisation. L'idée transcende les frontières politiques : en France, elle a bien sûr été portée par Benoît Hamon, mais aussi par Dominique de Villepin et Christine Boutin en leur temps. Aux États-Unis, elle compte parmi ses adeptes Bernie Sanders aussi bien que les millionnaires de la Silicon Valley comme Mark

Zuckerberg (créateur de Facebook) ou Elon Musk (P-DG de l'entreprise américaine d'aéronautique SpaceX et de Tesla, constructeur de voitures autonomes). Et en avril 2018, le futurologue et ancien directeur du développement de Google, Ray Kurzweil, l'a présenté dans la revue *Business Insider* comme rien de moins qu'une fatalité : « Au début des années 2030, nous aurons le revenu de base universel dans le monde développé, et dans le monde entier d'ici la fin des années 2030. On pourra vivre très bien de ça. Nos préoccupations principales ne consisteront plus qu'à donner un sens et un but à notre vie. »

À quoi tenons-nous quand notre avenir et celui des générations futures sont assurés ?

En effet, le revenu universel garantirait une vraie égalité des chances et une sortie définitive de la pauvreté. Mais il aurait un autre effet, encore plus profond : en décorrélant le revenu du travail, il ouvrirait une ère dans laquelle le statut des membres de la société ne dépend plus de leur

seul labour — massivement effectué par des machines —, mais de leurs contributions intellectuelles, artistiques, philanthropiques, à cette société. Notre conception du patrimoine s'en verrait chamboulée. D'une part, parce que nous serions bien plus nombreux à participer à l'élaboration de ce patrimoine immatériel commun, ce qui en changerait forcément les contenus aussi bien que les formes. D'autre part, parce que le revenu universel nous poserait une question fondamentale: à quoi tenons-nous quand notre avenir et celui des générations futures sont assurés? Que cherche-t-on alors à protéger et à transmettre?

Le patrimoine pour protéger les « nouvelles personnes »

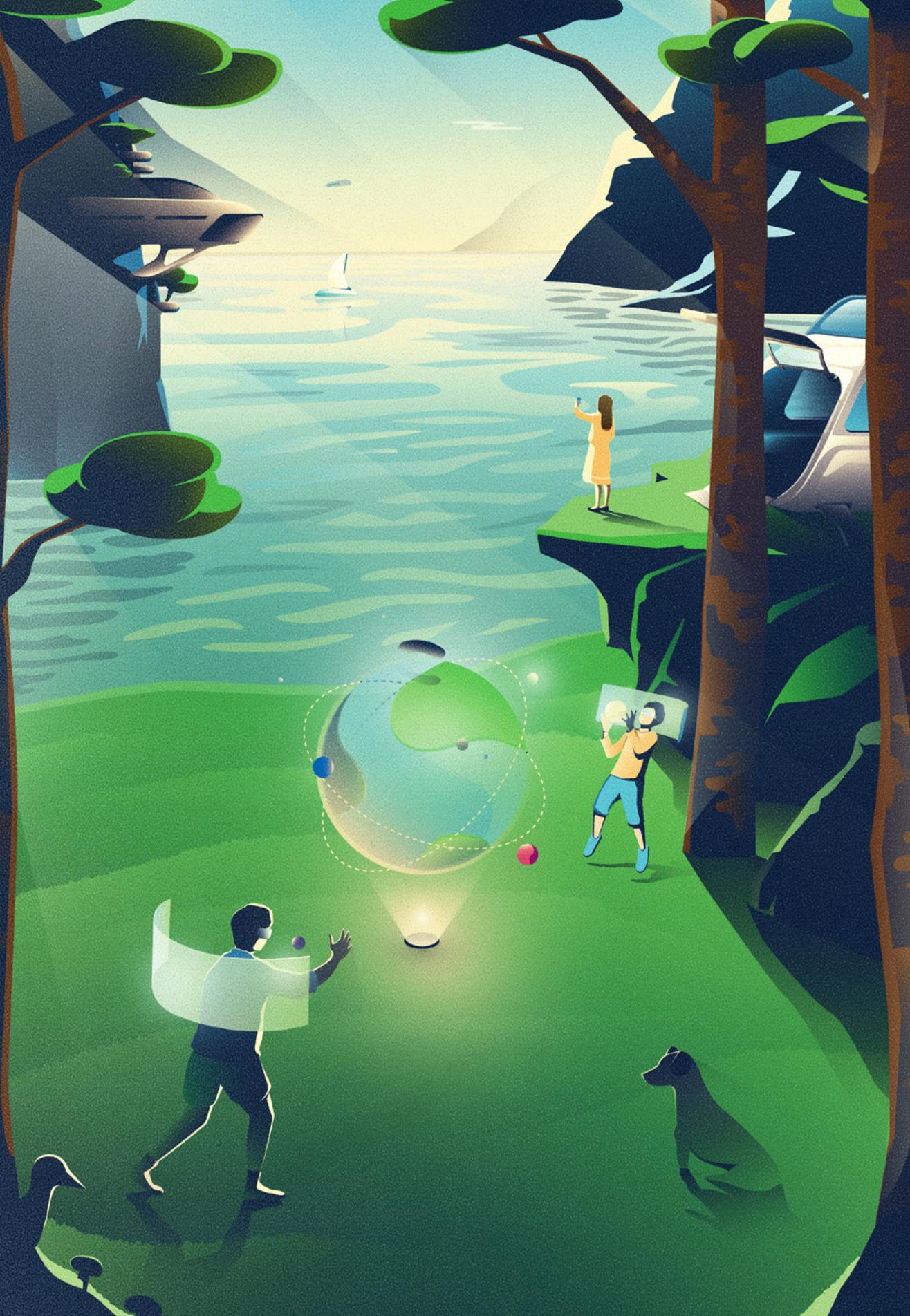
Si le patrimoine devient une notion plus collective qu'individuelle, plus immatérielle que financière, il pourrait ensuite s'étendre à de « nouvelles personnes », comme les robots et les animaux: les doter d'un patrimoine permettrait de garantir des droits à ces entités.

Il y a d'abord la question du droit des robots, qui se pose de façon pressante. Le 18 mars 2018, une voiture autonome Uber a percuté et tué une femme en Arizona; début mai, on apprenait que la voiture avait vu la femme et décidé qu'il n'était pas nécessaire de réagir. À partir de quel moment considère-t-on qu'une intelligence artificielle est consciente des conséquences de ses actes? Une chose est certaine: la question de la responsabilité des robots ne pourra pas longtemps être décorrélée de celle de leurs droits. Ray Kurzweil (encore lui) estime que, dans les années 2030, l'intelligence artificielle passera le test de Turing, c'est-à-dire qu'intelligences humaine et artificielle deviendront indiscer-

nables. Il faudra alors peut-être garantir à l'IA ses droits à la propriété intellectuelle et lui reconnaître une dignité. Une personnalité juridique lui permettrait de faire valoir ces droits et d'être à la tête d'un patrimoine propre.

L'autre question cruciale, c'est celle de la protection du vivant, que l'on traite comme une simple ressource. Le statut juridique des animaux évolue: de « biens meubles », ils sont devenus en 2015 des « êtres vivants doués de sensibilité ». Mais face aux menaces environnementales comme à la question du bien-être animal, il deviendra un jour inévitable de faire des êtres de nature au sens large (animaux, plantes, océans, écosystèmes) des sujets de droit, dotés d'un patrimoine dont la loi garantit la protection. Le philosophe et sociologue Bruno Latour n'en est pas très éloigné quand il appelle à constituer un « Parlement des choses »².

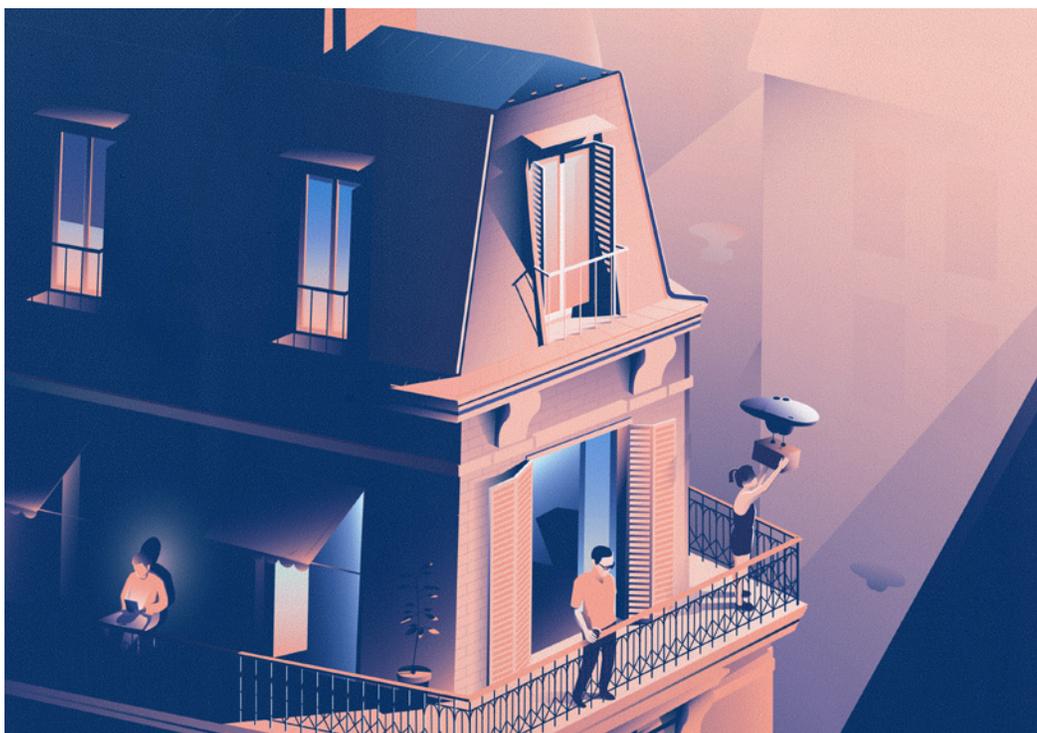
Encore faudra-t-il que leurs représentants humains sachent gérer et défendre ce capital qui appartient à d'autres. Car au fond, l'idée de patrimoine pour tous remet en question la capacité de l'espèce humaine à protéger les ressources qui l'entourent et qu'elle exploite. Elle implique de repenser une vision du monde fondée sur la domination, dans laquelle certains humains sont au service des autres et tout ce qui est non humain peut et doit être mis au nôtre. Le patrimoine pour tous, c'est la sortie d'un modèle de développement dans lequel l'homme est un loup pour l'homme — et pour ceux qui l'entourent. ●



LES GRANDES QUES- TIONS

2.

LA PIERRE S'EST-ELLE ÉRODÉE?



« Pourquoi vaut-il mieux investir dans un sac que dans l'immobilier? » titrait le magazine *Elle* il y a quelques mois. C'est qu'à l'heure du *coliving* et d'Airbnb, posséder son propre logement ou sa résidence secondaire semble presque devenu ringard. Et pourtant ! Malgré tout ce que les services peuvent présenter de séduisant, la bonne vieille pierre ne se rend pas. Grattons-en un peu la mousse pour en avoir le cœur net.

« Si vous voulez une maison, arrêtez de vous payer des toasts à l'avocat », s'insurgeait en mai 2017 Tim Gurner, pont de l'immobilier australien. Ainsi, selon lui, la raison pour laquelle les Millennials sont désormais aussi peu nombreux à accéder à la propriété repose en

grande partie sur leur propension à dépenser leurs potentielles économies en superflu — l'avocat partageant ici la culpabilité avec les restaurants branchés parisiens, les bières de microbrasseries, etc. Que l'immobilier soit mis à mal par une surconsommation de pain grillé est une interprétation que l'on peut juger un rien superficielle, mais un fait demeure : les jeunes générations tardent effectivement de plus en plus à accéder à la propriété, si tant est qu'elles y accèdent un jour. Rien qu'en Angleterre, le nombre de jeunes propriétaires a été divisé par deux en vingt ans. La propriété fait-elle peur, ou a-t-elle tout simplement perdu l'intérêt qu'elle pouvait offrir à nos aïeux ?

Du collaboratif au serviciel

C'est probablement le succès d'Airbnb qui, dans l'esprit du public, symbolise le mieux ce détachement vis-à-vis de « la pierre ». Certes, il n'a jamais été question pour le service de proposer autre chose que des locations ponctuelles, pour des séjours relativement courts,

Ne rien posséder, s'en remettre aux services quand on a besoin d'eux

à des prix de moins en moins intéressants. Il n'empêche que, chemin faisant — et par un infernal cycle de causes à conséquences — Airbnb a très largement entamé l'image positive de la « résidence secondaire ». Oui, cette résidence secondaire où l'on se sent obligé de passer tous ses étés (parce que pouvoir, c'est *vouloir*), qui nous enchaîne *ad vitam* à une région du monde — et généralement, dans le pays où l'on vit ; cette résidence secondaire dont on finit immanquablement par devoir refaire la toiture, l'isolation, et qui peut mettre dans le rouge n'importe quelle famille, à tout moment. Ne rien posséder, s'en remettre aux services quand on a besoin d'eux : l'alternative est tentante, rassurante... et, en un sens, plus propice à la liberté. Au moins en surface.

Au quotidien, la dichotomie propriétaire/locataire, sur laquelle

pesait peut-être trop ostensiblement une illusion d'échelle sociale, est battue en brèche par de nouvelles alternatives, à mi-chemin entre le serviciel et le collaboratif. Le *coliving* consiste à partager son logement sans le tracas de l'engagement formel et de son cortège de contraintes (dépôt de garantie, caution parentale, etc.), en échange de services rendus à la microcommunauté (courses, pressing). Là encore — et tant que l'on n'a pas encore en projet de fonder une famille, la solution est séduisante en termes de libertés apportées. Dans un contexte où il est de plus en plus difficile de s'enrichir au-delà du strict minimum, la simplicité est un luxe qu'on ne peut ignorer.

Enfin, une autre idée effectue son petit bout de chemin, portée par l'intérêt grandissant dans la dynamique des *commons* : le foncier « collectif ». Dans cette configuration, telle que l'explique Valérie Peugeot chercheuse à Orange Lab, un individu est propriétaire du bâti, mais pas du foncier — lequel, de son côté, est géré collectivement. L'idée de propriété n'est donc pas totalement balayée, mais en éliminant quasiment toute dimension spéculative, en rebattant les cartes de sa gestion, elle n'a de toutes les manières plus qu'une lointaine parenté avec celle dont Tim Gurner déplore l'érosion.

Argent qui dort, argent qui s'envole

La transition énergétique et les nouveaux défis environnementaux sont des perspectives *a priori* excitantes pour tout citoyen responsable. Mais cette même excitation peut être un rien tempérée, sans jeu de mots, par les implications que ces phénomènes auront — et ont déjà — dans la démarche propriétaire. Investir dans la pierre ▶

« ancienne », aujourd'hui, est un pari risqué : il existe déjà une série de normes énergétiques et environnementales impliquant des mises en conformité coûteuses, et il ne fait aucun doute que celles-ci seront de

La valeur d'un logement sera, à terme, intimement liée à sa consommation énergétique

plus en plus nombreuses et sévères à l'avenir. Selon Alain Tourdjman, directeur des études, veille et prospective du groupe BPCE, la valeur d'un logement sera, à terme, intimement liée à sa consommation énergétique : d'où une surcote des logements à énergie positive... et une dégradation inéluctable de la valeur des logements situés dans des environnements « sensibles » du point de vue énergétique. Un frein à l'achat immobilier ? Certainement à celui de la « résidence secondaire » évoquée plus haut, en tous les cas. Et une possible épée de Damoclès pour les résidences principales.

Au-delà de ces risques, qu'il serait déraisonnable de balayer sous le tapis, la perspective de retraites de plus en plus maigres pourrait être à l'origine d'un mouvement de *dépossession*. La propriété immobilière, si l'on en possède une, devient une sorte d'assurance-vie, un moyen fiable de parer aux « coups durs » de l'existence, ou encore de financer les études des enfants ou petits-

enfants. Ce n'est donc plus un bien que l'on entend conserver et surtout, transmettre à des proches. Bien sûr, fort logiquement, les biens immobiliers dont on se débarrasse pour ces raisons ne se volatilisent pas ; en revanche, il est de plus en plus courant qu'ils fassent l'objet d'investissements depuis l'étranger, et en particulier depuis des pays qui, pour reprendre l'analyse de Patrick Artus, directeur de la Recherche et des Études de Natixis, « ne sont pas confrontés au vieillissement démographique », et dont « le taux d'épargne est anormalement élevé, comme en Chine ». Il serait donc douteux d'interpréter ce phénomène comme un désamour pour la pierre ; en revanche, nul doute qu'il illustre, bon gré mal gré, un changement de perspective. L'attachement est toujours là, sans doute, mais il ne l'est plus que de manière transitoire.

Cercle vicieux ou vertueux ?

Tim Gurner, que nous évoquions en préambule, avait probablement en sa possession les bons éléments de réflexion. Seulement, son tort aura été d'inverser causes et conséquences. Si les Millennials dépensent autant, en apparence, pour les « petits plaisirs de la vie » — et ce, plutôt que d'épargner sagement — ce n'est pas par inconscience mais par dépit. Ou plutôt, par résignation devant un projet qui, autrefois dans l'ordre des choses, a pris des allures d'Everest. Comme l'écrivait l'éditorialiste Rhiannon Lucy Cosslett dans une tribune du *Guardian* en mai 2017, en réponse aux allégations du millionnaire australien : « Parfait, j'arrête les toasts à l'avocat : je devrais pouvoir constituer un apport d'ici 2117 ». C'est qu'en Angleterre, les prix moyens de l'immobilier représentent 7,9 fois les revenus des néoaccédants. En

France aussi, la pierre est chère, trop chère pour la plupart des jeunes actifs. Il n'empêche : comme le rapporte la notaire parisienne Nathalie Couzigou-Suhas, les jeunes générations sont encore terriblement attachées à l'idée de posséder un bien immobilier — en général, un appartement. Et, dans une perspective plus élargie, il n'y a jamais eu autant d'achats en ce moment que depuis une trentaine d'années. Cette information ne contredit qu'en apparence le constat initial ; elle

Il serait donc douteux d'interpréter ce phénomène comme un désamour pour la pierre

souligne plutôt la dimension de plus en plus inégalitaire du patrimoine immobilier, et les fossés qui se creusent entre générations. Si la France n'en est pas encore au point du Japon, où il est de moins en moins rare d'attendre soixante-dix ans pour s'offrir son premier chez-soi, c'est bien souvent à la retraite, et pas avant, que l'on se lance dans l'aventure immobilière.

Le temps passant, l'accès à la propriété a probablement perdu, aux yeux des jeunes générations, une partie de ses attributs « mythiques » — pour ainsi dire. Ainsi, un appartement, une maison, n'est peut-être plus le placement inoxydable d'antan, celui dont on est sûr qu'il ne perdra jamais de valeur : trop de facteurs extérieurs

(remontée des taux, considérations énergétiques, etc.) ont achevé de transformer cet ancien axiome en une simple probabilité. En revanche, l'essentiel, lui, demeure : un bien immobilier est avant tout un toit au-dessus de sa tête ; la condition *sine qua non* pour vivre dignement, dans une (très) relative insouciance du lendemain. En des temps incertains, voilà bien une première bouée à laquelle s'accrocher.

Ce n'est pas tout : la propriété, *in fine*, offre bien davantage de *possibilités* (à distinguer, sans doute, des *libertés*) que le recours systématique aux services. Jouir de la totalité d'un bien, pleinement, paraît au final bien moins contraignant que de profiter d'un faisceau de droits qui nous seraient rattachés en tant que simples usagers. Et parmi ces libertés, il y a précisément celle de pouvoir proposer tout ou partie de son propre bien... dans le cadre d'un service. Et voilà le problème de l'œuf et de la poule remis sur la table : on échappe au serviciel pour mieux l'alimenter. Qu'on juge ce cercle vicieux ou au contraire vertueux, il tourne de plus belle.

C'est un fait entendu : investir dans la pierre, c'est s'attacher un boulet à la cheville ; mais au bout du bout, c'est un boulet dont on garde la clé dans la poche, et qui impose des limitations bien davantage psychologiques que pratiques.

Dans *Goodbye Things*, l'écrivain japonais Fumio Sasaki faisait l'éloge de la sobriété : une fois que l'on se sera débarrassé de tout le superflu, ce qui reste constituera, très exactement, notre patrimoine véritable. Il est fort probable que s'il ne doit rester qu'une chose, ce sera, pour les mieux lotis, leur bien immobilier. Et s'il y a un peu de terrain, que le climat s'y prête... ils pourront toujours y faire pousser un avocatier en souvenir du bon vieux temps. ●

À QUOI TIENT ENCORE LA FAMILLE?

Décomposée, recomposée, multinationale, affinitaire : la famille bouge, et le patrimoine avec. Alors que nos vies se complexifient et s'allongent, que deviennent les attachements familiaux ?

Le concept de patrimoine ne saurait s'exprimer pleinement qu'à travers sa dimension de *transmission*. Mais ce qui constitue le patrimoine est une chose ; il est tout aussi significatif de savoir à qui, *in fine*, il reviendra. À la famille ? C'est dans l'ordre des choses. Mais quelles réalités se trouvent aujourd'hui englobées dans ce mot, dont la définition est loin d'avoir été historiquement gravée dans le marbre ? Aujourd'hui, la notion de famille, telle qu'on l'a consacrée depuis quelques siècles, est violemment battue en brèche par les profonds changements dans la société civile, l'évolution des mœurs, la mobilité, etc., mais aussi par le progrès scientifique. Aussi la question n'est pas de savoir ce qu'il reste de la famille... mais plutôt de cerner ce qu'elle est devenue, ce qu'elle peut devenir, et ce qui la rassemble.

Nouveaux visages de la famille

S'il faut en croire certaines pancartes croisées dans des manifestations, une famille, c'est un papa, une maman, et un nombre variable d'enfants. Ce sens, pourtant, a dû attendre la fin du *xvi*^e siècle pour s'imposer face à des termes comme parentage, lignée, etc. Unique dans les langues indo-européennes car à cent pour cent issu du droit romain,

le mot « famille » désignait initialement l'ensemble des esclaves vivant sous un même toit — et par extension, tous ceux qui dépendaient de l'autorité d'un même *pater*. La dimension d'asservissement mise à part, bien sûr, ce retour aux sources du mot

La famille bouge, et le patrimoine avec

permet de mieux embrasser la complexité des configurations actuelles. La prospectiviste Fiona Bennie, dans un article du *Guardian*¹, s'était essayée à dresser une typologie des « nouvelles familles » : tribus tandems regroupant deux couples sous un même toit, nomades modulaires qui considèrent le foyer comme un dortoir, septuagénaires à la recherche d'une plus grande interaction avec les jeunes générations, ruraux hyperconnectés en quasi-autarcie, ou encore familles multigénérationnelles. En réalité, une infinité de variantes est désormais envisageable, ne serait-ce qu'en combinant deux principales lignes de force : le mariage entre personnes de même sexe, d'une part, qui ne pourra qu'entraîner des bouleversements en termes de filiation (procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, etc.) ; l'internationalisation des familles et des biens qui peut

venir compliquer le règlement juridique des divorces et héritages en rendant obligatoire l'application de droits de plusieurs pays. Une famille, aujourd'hui, cela peut être un papa, une maman et des enfants sous un même toit, mais aussi deux papas ou une seule maman, et des enfants éparpillés aux quatre coins du globe.

Et demain ? Le marché des animaux de compagnie est en plein essor, et, dans son sillage, les droits des animaux évoluent. L'idée pouvait encore paraître farfelue il y a vingt ans, et pourtant : il paraît de moins en moins improbable que les animaux, à terme, puissent également intégrer la famille sur un plan légal — et donc au-delà de l'évident investissement émotionnel qu'ils représentent. Mais il n'y a pas qu'eux : si les progrès en robotique se poursuivent, il n'est pas non plus exclu qu'une machine intelligente puisse être acceptée comme un membre de la famille. Au Japon, l'aide aux personnes âgées est l'un des débouchés principaux de la robotique : croisera-t-on un jour des créatures mécaniques intelligentes, comme ce valet-robot qui veille sur son vieux maître dans le manga *Pluto* d'Urasawa ? Rien n'interdit de le penser.

Coexistences

L'évolution des mœurs n'est pas le seul facteur à prendre en compte si l'on veut saisir à quelles mutations est soumise l'idée de famille. Les constants progrès en matière de santé, de nutrition, ont participé à un allongement notable de la durée de vie² ; toutefois, l'espérance de vie en *bonne santé*, elle, stagne de manière inquiétante, comme le signale un rapport de l'Observatoire national de

la fin de vie³. On vit plus vieux, mais pas forcément en grande forme. Aussi, de plus en plus de générations sont amenées à cohabiter. Il était

De plus en plus de générations sont amenées à cohabiter

rare que des adultes, déjà actifs, aient toujours un arrière-grand-parent en vie ; c'est désormais un phénomène de plus en plus fréquent. La question de la transmission se pose alors en des termes différents : l'héritage intervient de plus en plus tard... et, quand il intervient, c'est bien souvent en marquant un saut générationnel. Le patrimoine revient aux petits-enfants, sans passer par la case « parents » — lesquels ont dû composer et bâtir leur existence sans ce coup de pouce doux-amer.

À vrai dire, l'idée même d'héritage se trouve quelque peu entamée par cette cohabitation générationnelle. Le patrimoine n'est plus un vague trésor dont on sait qu'il reviendra un jour aux plus jeunes ; il se mue en un objet que plusieurs générations exploitent simultanément, qu'ils font vivre, dont ils prennent soin. En *hériter* au sens strict devient quasiment accessoire, puisqu'il est, dans les faits et par la force des choses, devenu une copropriété. ▶

2. Voir le rapport du Centre d'observation de la société :

<http://www.observationsociete.fr/population/evolution-esperance-de-vie.html>

3. <http://www.spfv.fr/connaître-donneesur-fin-vie/rapports>

Transhumanisme et famille

Si le transhumanisme devient une réalité — il l'est dans une certaine mesure, mais pas dans les proportions dont certains rêvent encore —, il induira nécessairement une profonde et nécessaire réflexion quant à la notion de filiation. En effet, pourquoi nous reproduisons-nous si ce n'est pour perpétuer notre espèce? Comme la première plante ou la première souris venue. L'être humain y place probablement d'autres aspirations, plus symboliques: en mettant un peu de nous-mêmes dans ceux que nous enfants, nous accédons à une forme d'immortalité.

Maintenant, sans même parler d'immortalité, que se passerait-il si les humains voyaient leur espérance de vie s'accroître de manière spectaculaire — pour égaler celle d'un arbre, par exemple? Pour le transhumaniste Aubrey de Grey, le premier homme « millénaire » est probablement déjà né. Cette assertion ne fait certes pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, mais si on choisit d'en faire, *a minima*, un exercice de pensée, quelques pistes se profilent d'emblée. Ainsi, il est évident que dans un monde de quasi-immortels, maintenir les naissances au même rythme entraînerait un phénomène de surpopulation ultrarapide. Il conviendrait donc de modérer très strictement leur nombre. Triste? Totalitaire? Pas forcément: car le besoin même de procréer ressenti par l'être humain, toujours selon le Dr de Grey, pourrait diminuer en parallèle. Si la survie de l'espèce ne passe plus par la reproduction, mais par la longévité des individus la composant déjà, pourquoi se donner du mal à élargir le foyer? Tout ce que nous attachons de sentimental (voire, de merveilleux) au fait de donner la vie ne pourrait être qu'un dispositif de sécurité de nos cerveaux, qui dispa-

raîtrait en même temps que la dimension d'urgence. L'immortalité ne sonnerait pas nécessairement la fin de la famille, mais limiterait en tous les cas ses métamorphoses. Et le patrimoine, lui, serait indéfiniment accumulé et dépensé.

L'éternel attachement

Si l'on en revient au présent, un peu moins excitant que les rêves d'immortalité, un constat demeure: le rôle de la famille au sein de la société civile a changé à partir des années 1970, et cette évolution n'est peut-être pas parvenue à son terme. Jusqu'en juillet 1975 en effet, la famille constituait la cellule de base de notre société, dont elle définissait la stabilité par métonymie — sous la houlette de la puissance publique, et forte de la protection du droit. Avec l'introduction du divorce par consentement mutuel, le 11 juillet 1975, le rôle du juge s'est réduit à arbitrer

Le premier homme « millénaire » est probablement déjà né

d'éventuelles inégalités, et a cessé de peser sur la destinée de la cellule familiale. Dès lors qu'aucun juge n'est plus nécessaire pour divorcer, que l'État s'est pour ainsi dire retranché de l'équation, la rupture entre noyau familial et société civile est consommée. La famille demeure une institution, mais une institution dynamique, « liquide », même,

s'apparentant à un nœud plus ou moins complexe de contrats liant des individus, proches ou éloignés. Certains s'en alarment, ou à tout le moins, s'en émeuvent pour des raisons diverses ; la notaire Nathalie Couzigou-Suhas, par exemple, craint une « communautarisation » des conflits familiaux, où les problèmes seraient résolus non pas en suivant une loi unique, mais en appliquant les règles internes (religieuses, par exemple), peut-être disparates, qui régissent la vie de chaque membre de la famille. André Gide ne parlait-il pas déjà des « foyers clos et des portes refermées » ? Et puis, qu'advierait-il de « l'esprit de famille », s'il était réduit au rang de simple formalité administrative, au même titre qu'ouvrir une autoentreprise ?

Pourtant, tout porte à croire que ces inquiétudes sont tout aussi légitimes sur le plan moral qu'elles sont infondées dans les faits. Pour la sociologue Laura Merla, les sentiments d'appartenance familiaux et les solidarités qui en découlent n'ont guère été entamés par les mutations du modèle familial ; même le facteur de dispersion géographique n'a que peu joué en leur défaveur.

Bien sûr, la complexification du modèle familial comme les changements sociétaux ne sont pas sans effets : les transferts patrimoniaux se font plus volontiers par flux continus que par héritage ; la baisse de la natalité entraîne des « concentrations patrimoniales ». Pourtant, certains piliers ne vacillent pas. L'égalité de traitement entre les enfants reste au cœur des préoccupations de toute cellule familiale, pour complexe que soit sa forme. Et la propriété immobilière continue de symboliser l'idée de « regroupement familial », ne serait-ce que virtuellement. Oui, la famille a changé, et son modèle hérité de la Renaissance, comme l'explique un rapport

de l'Insee⁴, n'est plus qu'une configuration parmi bien d'autres, comme la famille monoparentale, le couple homosexuel, la famille recomposée. Mais le patrimoine, en expansion plus qu'en évolution, assure sans faillir son rôle de ciment, soudant entre eux les générations et leur fierté d'appartenir à une même tribu. ●

4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281216>

L'ENTREPRISE, NOUVEL OBJET D'INTÉRÊT COLLECTIF?

Le 23 octobre 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, affirmait qu'il souhaitait voir l'économie sociale et solidaire (ESS) devenir la « norme économique » et non plus l'exception. Un souhait qui reflète une réalité grandissante : la contribution positive à la société n'est plus l'apanage des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ni la prérogative de départements RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) déconnectés du reste de l'activité. De plus en plus, on attend des entreprises qu'elles contribuent à notre patrimoine commun, et l'on en fait de véritables objets d'intérêt collectif.

La RSE, un enjeu de désirabilité des entreprises

L'évolution de la place de la RSE ces dernières années est un signe sûr de ce changement. D'abord prise en charge par des directions spécifiques, la responsabilité sociétale des entreprises est devenue une question transversale. Et de volontaire, elle s'est transformée en passage obligé pour les entreprises. Depuis 2001, les entreprises françaises doivent fournir un *reporting* RSE. En juillet 2017, une ordonnance a remplacé ce rapport par la « déclaration de performance extra-financière », dans laquelle les entreprises doivent détailler leur modèle d'affaires, les principaux risques sur de grandes thématiques non financières (social, environnement, droits de l'homme et lutte contre la cor-

ruption), les politiques mises en œuvre pour y répondre et les résultats de ces politiques.

Les investisseurs peuvent veiller au respect des droits humains en utilisant des leviers comme l'engagement actionnarial

Ces informations sont importantes pour les actionnaires, qui considèrent de plus en plus d'éléments extrafinanciers pour informer leurs décisions d'investissement. Les biens ou activités à contribution négative risquent désormais de faire face à une perte massive de valeur. Comme l'explique le journal *Novethic* en 2016, les investisseurs veillent par exemple au respect des droits humains en utilisant des leviers comme l'engagement actionnarial, qui consiste à dialoguer directement avec les dirigeants de l'entreprise et à pousser des résolutions aux assemblées générales pour les contraindre à agir. L'étape d'après, c'est d'élargir le périmètre de responsabilité des entreprises, c'est-à-dire de prendre en

compte les externalités sociales et environnementales des biens. Ces externalités pourraient justement cesser d'être extérieures, pour devenir de véritables éléments de bilan pour l'entreprise, voire de mission.

Les entreprises se réinventent

Car, de plus en plus, les entreprises choisissent d'inscrire leurs impacts sociétaux au cœur de leur raison d'être. Aux États-Unis, les *benefit corporations* (entreprises à missions) sont des entreprises d'un genre nouveau: elles n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale et

Les entreprises adoptent de plus en plus des régimes de création de valeur ouverts

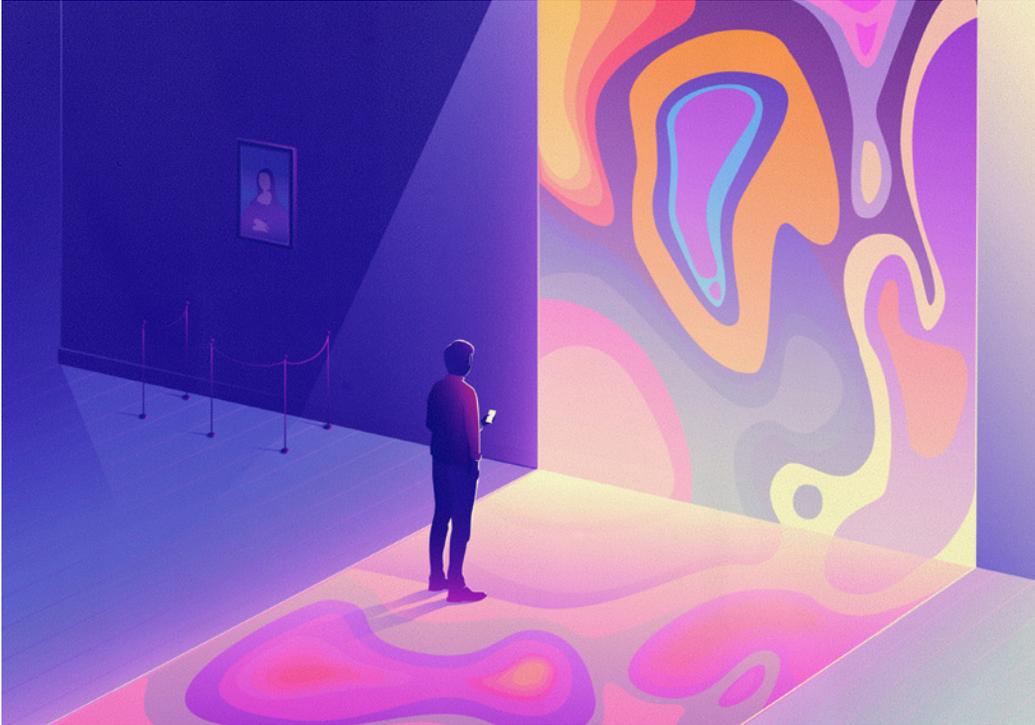
solidaire ou du social business, mais elles s'engagent dans leurs documents fondateurs à prendre en compte les parties prenantes au-delà de leurs actionnaires: l'environnement, les salariés, les communautés locales, etc. Par ailleurs, le label B Corp, décerné par l'ONG B Lab, certifie les entreprises qui remplissent un certain nombre de critères sociétaux. Selon le magazine américain *Fast Company*, il existe aujourd'hui quatre mille *benefit corporations* et deux mille B Corp. En France, les «entreprises à missions» se dotent, en plus d'un but lucratif,

d'une finalité sociale ou environnementale. Elles pourraient bientôt être dotées d'un statut officiel, dans le cadre du projet de loi Pacte: l'article du Code civil qui définit l'objet de l'entreprise pourrait être réécrit pour que cet objet puisse mieux prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité.

Enfin, dans leur souci de contribuer au bien commun, les entreprises adoptent de plus en plus des régimes de création de valeur ouverts. Inspirées par des pratiques comme l'*open source* qui consiste à partager des données, elles mettent ainsi à disposition leurs actifs avec une communauté de parties prenantes extérieures (sous-traitants, consommateurs, start-up du secteur), dans une logique gagnant-gagnant. Cette tendance d'innovation ouverte consacre la notion de partie prenante de manière plus profonde et intégrée que jamais; elle rend tangible le fait que nous sommes tous concernés par la manière dont une entreprise mène ses activités.

Assez logiquement, cette vision de l'entreprise comme objet d'intérêt collectif élargit ce que l'on considère comme relevant de son patrimoine. Ce dernier repose toujours sur des éléments financiers, bien sûr, mais il en inclut aussi d'autres qui ne sont pas forcément monétisables, comme la préservation des ressources naturelles, l'augmentation du bien-être social, la richesse des interactions entre les individus, la créativité, etc. Plus encore que sa performance économique — qui est une condition nécessaire mais pas suffisante — c'est la contribution de l'entreprise à la société qui fonde sa valeur. ●

L'ART NUMÉRIQUE, NOUVEAU PATRIMOINE IMMATÉRIEL ?



En 1996, l'artiste français Fred Forest vend pour la première fois aux enchères une œuvre d'art numérique à la salle de vente de l'hôtel Drouot, à Paris. La *Parcelle-Réseau*, c'est son nom, est « visualisée sur écran cathodique par connexion directe sur le réseau Internet ». Aux médias, décontenancés par la spécificité de cette œuvre, Fred Forest expliquera : « Pour la somme abordable de 100 \$ US, vous pouvez faire l'acquisition d'une œuvre originale virtuelle, morceau du *Territoire planétaire du réseau*, personnalisée et créée à la commande. Cette œuvre sera mise à votre disposition exclusive sur le

réseau, avec l'attribution d'un code confidentiel pour venir la contempler à votre gré... »¹. Avec cette proposition amusante, Fred Forest préfigurait il y a vingt ans déjà une réflexion qui reste encore à peine entamée aujourd'hui sur le marché de l'art numérique et ses enjeux.

Alors que les technologies numériques fonctionnent comme des machines à répliquer les données, le fait de garantir la singularité, l'authenticité, la propriété — et donc la valeur — d'une œuvre numérique, relève en apparence de la gageure. Gageure dont Fred Forest et de nombreux artistes ont souvent eu le chic de se moquer.

Car comment retrouver, en effet, la patte d'un artiste derrière le pixel d'un écran? Et comment des collectionneurs soucieux de constituer un patrimoine peuvent-ils espérer posséder l'impalpable? Derrière les apparentes contradictions d'un courant artistique *a priori* insaisissable, le marché de l'art numérique se dessine en fait de manière beaucoup plus abordable et prosaïque qu'il n'y paraît, et dispose déjà de ses discrets collectionneurs avertis. Visite guidée.

Climat technophobe

Même si elle reste encore largement débattue, la notion d'art numérique a persisté dans l'imaginaire collectif pour désigner un certain type d'art innovant lié à l'utilisation de l'informatique; et elle s'avère en tout cas

Des collectionneurs fortunés ont plutôt adopté la posture de mécène que de propriétaire

bien pratique pour repérer des créations aux modalités de conservation particulières. « Les peintures préhistoriques d'il y a trente mille ans dans la grotte Chauvet sont demeurées intactes, tandis qu'un cédérom et une page Web d'il y a seulement dix ans sont déjà illisibles ou disparus », note ainsi le critique Hervé Fisher dans *L'Avenir de l'art* au sujet des difficultés de conservation que pose l'art numérique.

En France, un climat technophobe persistant a longtemps conduit les principales institutions muséales à refuser l'art numérique à cause de ces difficultés, rapporte Frédéric Clad, fondateur de l'agence spécialisée en art contemporain The Farm: « C'est dommage car il s'agit d'un vecteur de légitimité indispensable auprès des collectionneurs, explique le connaisseur. Mais aux États-Unis et notamment à New York, la question se pose moins et les collectionneurs eux-mêmes prennent en compte ces difficultés dès l'achat; les musées se renseignent désormais tous sur les programmes de conservation, voire les élaborent ».

« L'immatérialité n'a plus rien d'effrayant »

Outre-Atlantique, la question de l'immatérialité des œuvres n'a en effet plus rien de si effrayant pour la scène artistique, qui connaît déjà l'impalpable de l'art contemporain avec la vidéo ou la performance. Ces deux registres ont très tôt su trouver leur place auprès de collectionneurs fortunés qui ont plutôt adopté la posture de mécène que de propriétaire, notamment à travers des fondations privées visant à soutenir artistes et musées. De la même manière, l'art numérique a su s'intégrer à des logiques plus traditionnelles de marché tout en demeurant loin de la notion de valorisation d'actif ou de bien meuble.

Dès 1995, le Web-art est intégré dans les collections du Whitney et du Dia Center for the Arts, rejoints ensuite par quelques institutions phares comme le MoMA (1996), le SFMoMA (1996) ou le Walker Art Center (1996). L'art numérique trouve aussi dans la foulée quelques-unes des fondations privées qui demeurent encore aujourd'hui ses plus fervents soutiens comme la ►

Jerome Foundation (à l'origine du Walker Art Center ou de la plateforme en ligne Rhizome), la Greenwall Foundation (soutien du festival Turbulence) et la James Irvine Foundation (soutien du MoCA de Los Angeles).

Malgré cet écosystème florissant, la valeur des œuvres d'art numérique ne rivalise toujours pas, vingt ans plus tard, avec celle des artistes « analogiques » contemporains les plus en vue comme Damien Hirst ou Jeff Koons. Les œuvres les plus cotées se montent à quelques dizaines, voire quelques centaines, de milliers de dollars. Mais un marché de l'art numérique se constitue discrètement et compte quelques collectionneurs avertis. Le commissaire-priseur Pierre Cornette de Saint Cyr a ainsi acquis des œuvres de Miguel Chevalier, Fred Forest, Reynald Drouhin pour des budgets variant de 500 € à 20 000 €. L'inventivité des rapprochements entre artistes numériques et collectionneurs est d'ailleurs « proprement remarquable », note un autre acheteur en art numérique, cette fois pour de grandes entreprises.

Art collaboratif et présence sur l'App Store

Les mécanismes de « détention » et de « revente » paraissent *a priori* complexes à mettre en place pour des œuvres qui reposent parfois sur un simple site Internet ou un logiciel duplicable. Mais ces difficultés apparentes sont surmontées par le recours à des modèles directement inspirés de l'économie numérique comme l'abonnement, le mur de monétisation (*paywall*), le financement participatif (*crowdfunding*) ou encore l'achat d'applications pour compléter ou prolonger l'expérience en ligne... À partir de 2010, l'artiste français Miguel Chevalier a pour sa part développé une application iOS

reprenant son œuvre *Fractal Flowers*. Conçue en tant que projection monumentale en 2008, l'œuvre est désormais accessible pour 4,99 €.

En outre, les modalités d'achat empruntent parfois directement à des formes beaucoup plus classiques de rétribution, comme le mécénat ou la

Établir des conditions de conservation pérennes pour les œuvres

monétisation de produits dérivés. En 2005, l'artiste canadien David Rokeby a notamment proposé une série de tirages limités de captures d'écran de son œuvre *San Marco Flow*, vidéo basée sur l'étude de mouvement des foules de la célèbre place de Venise. Celui-ci a ainsi vendu ses grands tirages de 60 x 180 cm à 9 000 €, tandis que ses vidéos ont été acquises au double de ce prix. Ce faisant, David Rokeby est revenu au principe de tirage à édition limitée, un format très répandu sur le marché de l'art. Collectionneurs, grandes fondations d'entreprises ou de particuliers rencontrent finalement moins de problèmes à nouer des partenariats commerciaux avec les artistes qu'à établir des conditions de conservation pérennes pour les œuvres. C'est notamment pour ces raisons que des galeristes réfléchissent à des modèles économiques où le galeriste assure lui-même l'installation technique chez l'acheteur et la préservation de son œuvre.

Depuis 2015, la start-up française Bright propose, quant à elle, aux entreprises et grands mécènes l'installation d'œuvres d'art numérique privatives en leur louant des écrans. Selon Robert Norton, fondateur de la place de marché d'œuvres d'art numérique S-Edition, « les murs du futur seront des écrans » : toute surface lisse, dans la rue ou sur le lieu de travail, pourra être animée par la projection de photos, d'informations, de films, etc., et — pourquoi pas ? — d'œuvres d'art numérique. Les plus fortunés demain achèteront peut-être des écrans pour orner leur domicile, comme ils accrochent aujourd'hui une toile de maître, en comptant sur les galeries pour le maintien en l'état sur un temps donné. ●

Art numérique

Dès les années 1960, des artistes d'avant-garde comme Yves Klein ou Nicolas Schöffer s'interrogent sur leur rapport à une nouvelle matière première bien différente de l'argile ou de la peinture à l'huile : l'information, qui, à l'époque se transmet encore surtout de manière analogique. Très tôt, de nombreux artistes décident d'expérimenter autour de cette matière et se rangent alors dans la catégorie des *media arts*, à l'image du plasticien Hans Haacke, aujourd'hui classé parmi les précurseurs de l'art numérique. Il ne faudrait pourtant pas croire que l'arrivée de la donnée numérique a marqué une rupture nette dans les pratiques artistiques : la réalité est beaucoup plus évolutionniste que sécessionniste. « Encore aujourd'hui, la notion d'art numérique fait débat », détaille Rosario Caltabiano, curateur et propriétaire de la galerie 22,48 m², dans le 20^e arrondissement parisien. « À titre personnel je ne l'aime pas trop car elle ne reflète aucune réalité : il n'y a pas d'art à la peinture à l'huile ou d'art à la peinture acrylique, ce sont des techniques mais pas un courant. En plus, cela fait plus fuir les acheteurs qu'autre chose, j'ai donc proscrit le terme pour me concentrer sur les œuvres, les artistes et les expositions », tranche le galeriste.

NUMÉRIQUE: VERS UNE GESTION AUTOMATIQUE DU PATRIMOINE?



Les innovations numériques récentes ouvrent des possibilités passionnantes dans le monde de la banque et de la gestion de patrimoine. Mais elles interrogent aussi en profondeur le rôle des tiers de confiance et des médiateurs traditionnels, qui doivent évoluer pour rester pertinents.

Le patrimoine augmenté par la technologie

La blockchain (voir *infographie*, p. 16), les *robo advisors* (robots-conseillers), les nouveaux actifs numériques (cryptomonnaies, jetons, etc.) transforment déjà radicalement les métiers liés au patrimoine financier. Ian Russell, président et chef de la

direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), dénombre quatre grands facteurs favorables à ce qu'il appelle une « tornade technologique » : les nouvelles attentes de la clientèle, « pour obtenir à bas prix une vaste gamme de produits et services fournis de façon conviviale et transparente » ; les exigences de plus en plus complexes en termes de conformité aux lois et règlements en matière financière ; la nécessité de protéger les renseignements personnels et le portefeuille d'actifs des clients grâce à une « cybersécurité » efficace ; l'importance enfin, pour les sociétés de banque et de finance, de « rentabiliser leurs activités et d'augmenter la productivité des conseillers ». Les professionnels du

patrimoine saisissent les opportunités offertes par de nouveaux outils numériques pour répondre à tous ces enjeux.

Ils s'appuient par exemple sur les données de leurs clients afin de leur proposer des conseils de plus en plus précis et adaptés, et l'intelligence artificielle donne lieu au développement de nouveaux outils de gestion qui « rapprochent et rendent plus comparables les différents types

Des prestations sophistiquées peuvent désormais être offertes à davantage de clients

d'actifs et de gestion», comme l'explique Alain Tourdjman, directeur des études, veille et prospective du groupe BPCE. Cela offre une « vision plus panoramique et cohérente d'un univers auparavant très segmenté ». Cette photographie complète du patrimoine (qui est souvent constitué de couches d'actifs acquis tout au long de la vie) pourrait également permettre de faire émerger de nouveaux services, liés à la réingénierie du patrimoine : « Il ne s'agira pas juste de souscrire de nouveaux produits, mais aussi de s'interroger sur sa structure de patrimoine et de travailler sur le stock », souligne Alain Tourdjman. Par ailleurs, la baisse des coûts permise par le numérique signifie que des prestations assez sophisti-

quées peuvent désormais être offertes à davantage de clients. Ian Russell observe ainsi le développement d'« une plus large gamme de produits financiers, intégrés à des conseils financiers et fournis avec davantage de moyens technologiques. »

Les offreurs de produits financiers voient en effet leur éventail de services s'élargir. Par exemple, comme le soulignent *Les Échos*, « les fonds distribués ayant souvent une allocation variable, la fréquence des suivis est cruciale pour suivre le niveau de risque » : certaines banques vont désormais jusqu'à proposer du *reporting* en temps réel. Autre sujet très porteur, celui des *robo advisors*, qui permettent d'automatiser l'allocation d'actifs : ces outils, lorsqu'ils sont mis à disposition des conseillers en gestion de patrimoine, « leur ouvrent de nouvelles perspectives, notamment celle de se décharger de la gestion de la clientèle plus *retail* tout en conservant du temps pour celle qui nécessite du conseil plus sophistiqué », écrit le journal. « Les *robo advisors* peuvent être un bon instrument pour évaluer l'équilibre entre le niveau de risque que le client peut assumer et le degré de performance des placements proposés », appuie Alain Tourdjman. En somme, le développement de ces nouvelles technologies permettrait aux tiers de confiance de mieux faire leur métier.

Irremplaçable humanité

Mais ce n'est pas le seul effet de la technologie sur les médiateurs que sont les notaires, les conseillers ou même les institutions bancaires en elles-mêmes. Chacun à sa manière, ces outils remettent aussi en question les métiers et les expertises traditionnelles : la blockchain prétend remplacer les notaires, ►

les *robo advisors* prennent le relais des conseillers, les cryptomonnaies et autres actifs numériques se passent des intermédiaires bancaires. Se dirigerait-on alors vers une gestion entièrement automatisée du patrimoine ? Ce serait oublier que ces outils ne sont que cela : des outils.

Si l'on reprend l'exemple des *robo advisors*, « ils répondent à un

Offrir les produits les plus performants ne suffit pas à proposer au client ce dont il a réellement besoin ; il faut encore comprendre ses moteurs profonds

problème précis, mais ne vont pas prendre en compte les projets de vie du client, son contexte familial, ses préoccupations, etc. », explique Alain Tourdjman. Or, « les démarches patrimoniales ne sont en général pas des démarches d'enrichissement mais de sécurisation de parcours de vie » : offrir les produits les plus performants ne suffit pas à proposer au client ce dont il a réellement besoin ; il faut encore comprendre ses moteurs profonds. Pour Alain Tourdjman, il importe de faire la distinction entre

le fait de simplement vendre un produit et celui de proposer une solution sur mesure, construite avec le client.

Et, pour concevoir ces solutions, une « vraie personne » est irremplaçable. Dans une relation de conseil, le contact humain est primordial : le conseiller garantit la confiance, l'empathie et la proximité avec les clients, parce qu'il est bien mieux armé que n'importe quel algorithme pour comprendre leur situation et leurs souhaits. Les *robo advisors* ne remplacent pas les médiateurs : ils les augmentent.

« Aujourd'hui, l'enjeu est que la mise en place de ces nouveaux outils se fasse de façon à valoriser le rôle du conseiller plutôt que de l'amenuiser ou de le faire disparaître », nous dit Alain Tourdjman. Il s'agit de définir une complémentarité entre les compétences humaines et les voies ouvertes par le numérique pour assurer la meilleure qualité de service. Les conseillers doivent d'abord apprendre à travailler main dans la main avec l'intelligence artificielle, et savoir saisir tous les enjeux de la blockchain et des cryptomonnaies. La *data literacy* et une compréhension relativement fine et transversale des effets de ces nouveaux outils sont aujourd'hui absolument incontournables.

Par ailleurs, le numérique pousse les médiateurs traditionnels à élargir leur champ d'expertise : ils doivent être en mesure d'ajouter de la valeur à l'expérience qu'un client pourrait avoir seul avec un outil technologique. Un plus grand nombre d'agents se trouve ainsi amené à développer des compétences sur des conseils associés (juridiques, fiscaux, etc.) pour compléter les offres de produits financiers en accord avec les évolutions du client. C'est à ce prix que l'on propose un service, et non pas un simple produit. Et que l'on

conserve sa légitimité quand apparaissent de nouveaux acteurs, purement technologiques, de la gestion de l'épargne et du patrimoine : les fameuses *fintechs* (start-up des technologies financières). Une banque doit « apporter une valeur ajoutée par rapport à ces acteurs qui se sont structurés autour d'un outil, tout en possédant le même niveau technologique qu'eux », insiste Alain Tourdjman.



**Le numérique
pousse les
médiateurs
traditionnels
à élargir leur
champ
d'expertise**

L'avenir de la gestion de patrimoine ne sera certainement pas tout automatisé. Bien au contraire, il repose sur un savant équilibre entre intelligences humaines et artificielles, entre services automatisés et interventions ponctuelles sur mesure. Les médiateurs traditionnels voient alors leur rôle plus que jamais recentré sur ce qui fait leur force par rapport à des machines dénuées d'empathie et ultraspécialisées : leur capacité à jongler entre expertise technique et qualités humaines, et à ne jamais cesser d'apprendre. •

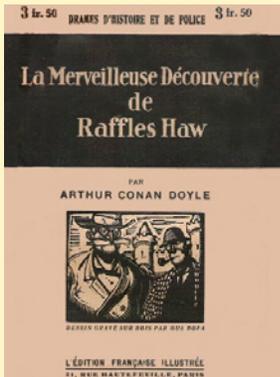
L'ŒIL DE LA SCIENCE-FICTION

Dans le panthéon des objets fétiches de la science-fiction, l'argent et le patrimoine tiennent la dragée haute aux voyages spatiaux et aux intelligences extraterrestres.

Au point que certaines œuvres de science-fiction peuvent se lire comme de véritables traités de science économique inventive, mêlant narration haletante et réflexions profondes sur les conditions de création de valeur, les modalités optimales d'allocation des ressources ou la répartition des fruits de la prospérité.

De la disparition de la monnaie aux nouveaux objets de richesse, tour d'horizon des imaginaires patrimoniaux futuristes.

**La Merveilleuse
Découverte
de Raffles Haw**
de Conan Doyle (1892)



Conan Doyle, le père de Sherlock Holmes, était aussi un brillant auteur de science-fiction. Dans cette nouvelle, il imagine comment une machine capable de créer de l'or à volonté chamboule la vie d'une petite communauté, désormais à l'abri du besoin... avant d'y semer le chaos.

Mad Max 2
de George Miller (1981)



Dans un monde postapocalyptique, l'essence et le pétrole sont devenus des devises à part entière, et même la seule monnaie d'échange. Un excellent exemple de valeur d'usage qui se confond, totalement, avec la valeur d'échange.

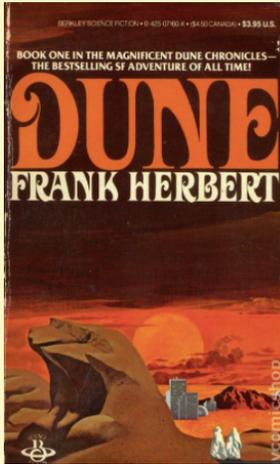
**Star Trek:
The Next Generation**
de Gene Roddenberry
(1987-1994)



C'est avec la série *Star Trek: The Next Generation* que la question de l'argent et, par extension, du patrimoine commence à être formalisée dans la saga. Au sein de la Fédération des planètes, l'argent n'existe plus, et « l'acquisition de richesses n'est plus la force motrice des existences ». Dans une société où les moyens de subsistance sont automatisés, l'humain peut se consacrer à son amélioration. Reste que le patrimoine « hérité » reste présent à travers des objets (livres, art), de l'immobilier (fermes) ou encore du foncier (les vignes de la famille Picard).

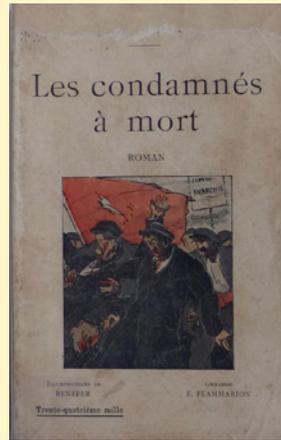
L'ŒIL DE LA SCIENCE-FICTION

Dune
de Frank Herbert
(1965)



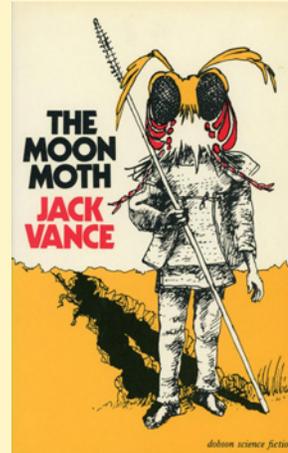
«L'Épice», ressource mystérieuse dopant les capacités cognitives humaines, est au centre de la saga *Dune* de Frank Herbert. Elle n'est pas une monnaie d'échange *stricto sensu*, mais sa possession peut être considérée comme la condition *sine qua non* de la constitution d'un patrimoine. Ce roman sera ensuite adapté au cinéma par David Lynch.

Les Condamnés à mort
de Claude Farrère
(1920)



Dans ce roman un peu oublié de Claude Farrère, situé dans un futur qui ne devait pas être trop éloigné de la date d'écriture du livre (1920), un magnat du blé met en place un système de revenu universel... pour mieux aliéner une nation d'ouvriers. La rébellion gronde, mais pour qui l'auteur prend-il vraiment parti ? Mystère!

The moon moth
de Jack Vance
et illustré par
Humayoun Ibrahim
(1961)



Dans cette adaptation BD de la nouvelle de Jack Vance, n'importe qui peut avoir accès à n'importe quel type de bien. Mais la qualité de ce qu'il est possible d'obtenir dépend du *strakh*, un système complexe reflétant le statut social au sens large (réputation, prestige, beauté, etc.).

**Dans la dèche
au royaume enchanté**
de Cory Doctorow
(2003)



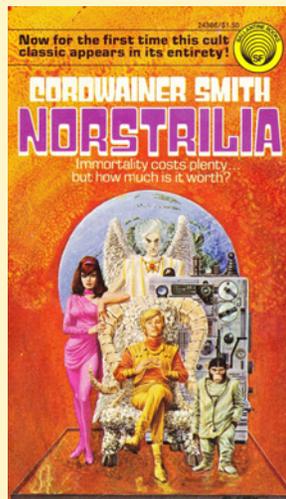
Un bel exemple de science-fiction humoristique. Le livre du blogueur Cory Doctorow introduit un système d'échange (le Whuffle) basé sur la réputation, qui devient en quelque sorte la monnaie de base : une bonne réputation donne accès aux meilleurs biens, et inversement.

**Le Dernier Restaurant
avant la fin du monde**
de Douglas Adams
(1980)



Le livre culte de Douglas Adams évoque les Ningis, des pièces de monnaie triangulaires dont l'arête mesure... 6 800 miles. Dans ces conditions, évidemment, il devient compliqué de les falsifier.

Norstrilia
de Cordwainer Smith
(1975)



Plus populaire aux États-Unis qu'en France, Cordwainer Smith avait imaginé, dans son roman de 1975, une substance appelée *stroon* qui retarde indéfiniment l'âge de la mort. Sa possession constitue, comme pour l'Épice de *Dune*, la base du patrimoine des notables de la planète Norstrilia.



LES UTO- PIES

3.

QUELQUES CONVICTIONS SUR LE FUTUR

De quoi sera fait le patrimoine de demain ? Possédera-t-on autant, ou les circonstances nous pousseront-elles à devenir plus spartiates ? Voici comment nous imaginons le patrimoine du futur...

Posséder moins, posséder plus intelligemment

La démocratisation du très haut débit, le déploiement de la 5G, devraient achever la dématérialisation des biens culturels. Mais, plus crucialement, on peut postuler un essor des actifs numériques en général, dont le Bitcoin est le représentant le plus fameux.

La constitution d'un patrimoine de « portefeuille », composé essentiellement d'actifs financiers, devrait elle aussi se généraliser. L'incertitude dans laquelle se trouvent, aujourd'hui, ceux qui seront les adultes de demain (protection sociale, emploi, retraite) amènera probablement à ce que leurs parents investissent plus systématiquement dans des actifs au rendement performant. La fin des biens physiques, alors ? Non. D'une part, le « patrimoine d'attachement » (habitation en particulier, objets symboliquement chargés) ne montre aucun fléchissement. D'autre part, les mesures prises pour lutter contre l'obsolescence programmée donneront naissance à des objets capables de nous accompagner bien plus longtemps. Au final, on possédera peut-être *moins* (au sens matériel), mais on possédera *mieux* : plus intensément, et de manière plus réfléchie.

Environnement : de la crise à la bulle d'air

Si la transition environnementale tarde à être prise à bras-le-corps, les pistes, heureusement, existent bel et bien. Ainsi, pour les entreprises et le privé en général, menacés par une « prospérité sans croissance » et la stagnation des marchés, la valorisation des ressources naturelles peut être un débouché aussi élégant que porteur. La contribution du privé à la préservation de ces ressources pourrait ainsi être objectivée, et rémunérée à titre de « service environnemental ».

Au niveau citoyen, les réflexions autour de l'idée de « biens communs », ne demandent qu'à se cristalliser autour d'initiatives concrètes. Ainsi, en supposant que certaines ressources naturelles soient officiellement soustraites à toute forme d'appropriation, leur préservation, exploitation et utilisation par des communautés locales donneraient lieu à un scénario gagnant pour tous. Les pouvoirs publics n'auraient plus à y jouer un rôle actif (et coûteux), et les populations locales, en contrepartie de leur investissement, jouiraient d'un droit d'usage sur ces ressources. Dans ces deux alternatives, il resterait aux pouvoirs publics, *a minima*, à assurer un rôle d'orchestration, de répartition des actions, et à figer les règles du jeu pour les entreprises comme pour les citoyens. L'idée de propriété sera bousculée au passage ; mais la notion de patrimoine ne pourra que s'en trouver renforcée. ●

BORDEAUX, UN PATRIMOINE HISTORIQUE Tourné VERS L'AVENIR



RÉCIT DE TERRITOIRE

Nous sommes en 2043. La concurrence internationale d'excellents vins et la baisse du prix moyen de la bouteille ont largement transformé l'économie de la région. La bouteille bordelaise touche avant tout une population fortunée alors que les vins bas de gamme ont presque disparu. La ville et la région ne mènent plus la bataille des volumes, elles valorisent un patrimoine historique et terrien ainsi qu'une marque internationale en plein essor.

Désormais on fait la part belle à l'expérience. Pour les plus aisés, l'au-

thenticité reste l'attrait principal. Le patrimoine bâti est valorisé dans des expérimentations exclusives dont on entretient la rareté, élément de luxe inestimable à l'heure du tout reproductible. Celles-ci restent relativement classiques : logements luxueux et authentiques, échanges et apprentissages auprès des producteurs, valorisation de l'objet bouteille, etc.

Pour les moins fortunés, il est possible de vivre cette expérience à distance. À l'image de ce que faisait déjà Le Petit Ballon dans les années 2010, les logiques d'abonnement se multiplient.

Le numérique permet également de valoriser le patrimoine bordelais dans le monde entier. Des bars à ▶

vins mettent à profit de nouvelles interfaces pour proposer des expériences de dégustation immersives.

Comme la musique, qui avait dû se concentrer sur le *live* dans les années 2000, le vin fait sa transformation. Face à la multiplication des techniques de clonage des vins (qui permettent d'obtenir en laboratoire

L'authenticité reste l'attrait principal



n'importe quel cru), la région bordelaise vend une expérience. Boire ou offrir un faux bordeaux est désormais aussi ridicule que porter un faux Vuitton.

Cette primauté de l'évolution a donné naissance à tout un écosystème de start-up, qu'un journaliste a intitulé Wine Valley. Des plateformes de services bien sûr, mais également toute une gamme d'acteurs plus technologiques qui ont transformé le monde du vin. On est désormais capable de momifier un vin de garde pour stopper son évolution et le conserver plus longtemps. Moins périssables, les grands crus sont devenus les objets d'une spéculation toujours croissante. Certaines bouteilles sont exposées, objets de musées éternellement figés.

Alors que l'échelle de la ville est devenue dominante au niveau mondial, Bordeaux entretient une marque internationale valorisée plusieurs milliards de dollars. *Brand Finance* la classe au quarantième rang mondial, entre WeChat et Zara en perte de vitesse. Identité graphique, ambassadeurs, rayonnement culturel

à travers les films et les séries (particulièrement en Chine): Bordeaux n'est plus seulement la capitale du vin qu'elle était dans les années 2010, c'est la capitale d'un art de vivre lié au vin et à la terre, un positionnement bien plus aspirational. Alors que la France peine à maintenir une image qui a fait sa force pendant des décennies, Bordeaux a réussi le pari d'appuyer sa marque sur cet héritage français tout en valorisant une spécificité régionale.

BIENS, SERVICES ET VALEURS



Le Château est une start-up dédiée aux données du vin. La Wine Valley et ses entreprises génèrent d'importantes quantités de données qui constituent désormais un actif intangible inestimable : des données agricoles liées à une viticulture de précision de plus en plus développée, des données de consommation recueillies sur les plateformes numériques. Mais aussi des données de production, recensant en temps et en heure toute la production viticole de la région. Nettoyées, centralisées, vérifiées, ces données sont utilisées par de nombreux acteurs. Des start-up d'analyse prédictive peuvent ensuite anticiper la qualité des vins. Des tableaux d'analyse d'aide à la décision sont ensuite envoyés aux vignerons leur permettant d'ajuster leur production.

Touchée par la contrefaçon et les menaces liées aux bouteilles frauduleuses commercialisées à travers des sources fiables, l'industrie du vin a désormais sa blockchain WineChain. Collectant plus de neuf cents points de données, les enregistrements de propriété et le stockage permettent de créer une empreinte numérique certifiée.

ACTEURS PATRIMONIAUX

Jeanne Dubois

Dans sa pratique quotidienne, cette ampélographe fait un constat : le patrimoine principal pour une région viticole tient sans doute à ses cépages. Lorsque Jeanne se lance dans les années 2010, elle constate un phénomène d'homogénéisation autour de quelques grands noms : chardonnay, gamay, pinot, merlot. Quelques années plus tard, Jeanne Dubois a revalorisé des centaines de cépages rares ou oubliés. En véritable archéologue, elle s'est rendue partout en France pour dénicher de nouveaux pieds. En quête d'authenticité — principalement à l'international — les vignerons collaborent avec Jeanne afin de s'appuyer sur une histoire et se construire une spécificité.

Jacques de la Tourbière

Jacques n'était pas destiné au numérique. Depuis des générations, la famille de la Tourbière se transmet un superbe vignoble. Aujourd'hui, il est le fier CEO de Vin+Age, une start-up de la Wine Valley spécialisée dans la formation. Après avoir ouvert une école du vin dans le domaine, la famille de la Tourbière a pris conscience du potentiel du numérique dans l'ingénierie de formation. En quelques années, ils sont passés de cinquante élèves par an à plus de cinquante mille grâce à leur intelligence artificielle, le professeur Vino. Ils réfléchissent aujourd'hui autant à leur avenir dans le vin (incubateurs de start-up liées au vin), que dans le numérique (application de l'intelligence artificielle à un spectre plus large de formations, etc.) •

**Les grands
crus sont
devenus
les objets
d'une
spéculation
effrénée**



LA BRETAGNE, OU COMMENT RÉINVENTER SA LÉGENDE



RÉCIT DE TERRITOIRE

2045. Les Bretons ont compris depuis longtemps que les coiffes typiques, les korrigans et les petits bateaux de pêcheur, même s'ils font encore rêver les touristes, ne sont plus des atouts suffisants pour enraciner leur terre chérie dans le XXI^e siècle. L'idée est d'approcher sous un angle nouveau l'exploitation de ressources déjà existantes. C'est ainsi que, dans les zones rurales, aussi bien dans les terres que sur le littoral, des initiatives citoyennes s'attachent à valoriser les « ressources ouvertes ».

Plus loin du littoral, au cœur du pays, ce sont les terres cultivables,

les forêts, qui rejoignent ce qu'il convient désormais d'appeler les « actifs environnementaux communs » : comme avec d'autres

Les ressources naturelles sont partagées et non plus privatisées

« communs », les ressources naturelles sont partagées et non plus privatisées, et une gestion communautaire régule leur usage comme

leur maintien. La subtilité apportée ici est que la contribution au bon fonctionnement de ces actifs peut être rémunérée. Dans le même mouvement, le recours aux monnaies locales, favorisant les circuits courts, s'intensifie.

Le tout à l'aune d'une gouvernance partagée

De nouvelles entités patrimoniales font leur apparition sous la forme de droits d'accès transmissibles. On se cède désormais, de génération en génération, non pas une ressource mais plutôt un droit d'accès à celle-ci. La propriété terrienne évolue vers la notion de « collection de droits ».

L'Orange Labs de Lannion (ex-Cent) symbolise quant à lui, depuis la fin des années 1990, les aspirations technologiques de la Bretagne. Réseaux mobiles, paiement dématérialisé, villes intelligentes : l'antenne bretonne du labo R&D d'Orange a montré la voie de l'innovation dans la région. Ainsi, avec la démocratisation du très haut débit et en écho à une lassitude pour les grandes villes, de jeunes entreprises innovantes viennent poser leurs valises en Bretagne. Dès 2030, celles-ci, comme les plus anciennes, dédient une partie de leur chiffre d'affaires à des missions sociales et environnementales, touchant directement leur zone d'activité. De même, elles participent elles aussi à la gestion des ressources ouvertes.

BIENS, SERVICES ET VALEURS

Cryptobuzuk

Le Cryptobuzuk est une monnaie dématérialisée et un moyen de paiement adossés à une blockchain qui connaît un succès certain. Il est utilisé préférentiellement à l'euro pour les petites transactions d'échelle locale, comme mode de paiement chez les commerçants en particulier. L'objectif ? Doper l'économie locale et favoriser les circuits courts. Les banques coopératives chargées des conversions se sont ainsi engagées à investir localement les montants en Cryptobuzuk pour financer les entreprises et initiatives du territoire.

Le micromécénat

La création culturelle s'est elle aussi adaptée aux nouvelles logiques valorisant l'ouverture et la contribution. Les artistes — musiciens, peintres, conteurs — ne sont plus rémunérés par la vente de leurs œuvres, mais *via* des plateformes numériques de micromécénat, leur assurant chaque mois un revenu prévisible. Les entreprises participent elles aussi, par le biais de la Contribution culturelle territoriale, à l'attractivité locale.

Actifs environnementaux

La fierté des Bretons pour leurs terres — et tout ce qu'elles renferment — est bien connue. Ce sentiment est renforcé par la création d'« actifs environnementaux » : forêts, champs d'artichauts, rivières, ressources littorales, deviennent ainsi des biens communs dont tout le ▶

monde — et non plus un propriétaire isolé — a potentiellement l'usage, le tout à l'aune d'une gouvernance partagée. En contrepartie, chacun contribue au bon fonctionnement de ces ressources et en devient, cycliquement, contributeur, utilisateur, et client. Le cas échéant, la contribution peut être rémunérée : soit parce qu'elle a un débouché commercial (par exemple, vente de légumes, d'algues) et qu'elle génère de la valeur, soit parce qu'elle s'inscrit dans un « plan écologique » qui fait l'objet d'une rétribution par l'État.

ACTEURS PATRIMONIAUX

Erwan le Saout

Natif de Saint-Brieuc, Erwan a fondé Algobreizh, entreprise qui assure la collecte, le stockage et la transformation des algues tout en mettant à contribution la communauté : l'idée de l'algue comme patrimoine collectif est ainsi entérinée. Les agriculteurs l'utilisent comme engrais, l'industrie pharmaceutique met à profit ses propriétés antioxydantes (et même potentiellement anticancéreuses), et le monde agroalimentaire reconnaît enfin ses vertus nutritives, multipliant les produits de grande consommation à base d'algues.

Dans le système Algobreizh, chaque contributeur est libre d'utiliser une partie de la collecte pour son propre usage (les algues restent une ressource ouverte). Le reste de la production est exploité par Algobreizh, ce qui permet de générer de la valeur, et donc de rémunérer chaque contributeur. Ce système apparemment en circuit fermé, mais qui se ménage en réalité une belle ouverture sur l'extérieur, embrasse désormais tout le littoral nord,

des Côtes-d'Armor jusqu'à la pointe du Finistère.

Elissa Arzel

Cette jeune diplômée d'école de commerce dirige la banque mutualiste Breudeurizeh, dont le siège se trouve au nord-ouest de Lorient. Cette banque a mis en place et largement promu une monnaie locale, le Gwenan. Mais Elissa Arzel ne vise pas un trop large déploiement de sa monnaie, considérant qu'il ne peut jouer pleinement son rôle éthique que si sa dimension reste, précisément, locale (ou du moins, si elle fait sens vis-à-vis d'une certaine unité territoriale, à géométrie variable). Elle milite en revanche pour une multiplication de ces initiatives un peu partout dans la région. Dans la presse, elle insiste pour que le Gwenan ne soit pas perçu comme un signe de repli, une volonté de sortir de la zone Euro. Le Gwenan est un garde-fou qui participe au dynamisme de l'économie locale : Breudeurizeh s'engage à ce que l'ensemble de ses investissements soit réalisé localement et profite à l'économie de la région (pas de crainte, donc, que l'argent « échangé » aille nourrir de lointains intérêts); mais il n'est pas une fin en soi, juste une garantie de « responsabilité ». ●



LES ÎLES DE GUADELOUPE, OU LE PATRIMOINE EN TRANSITION(S)



RÉCIT DE TERRITOIRE

Avec l'ajout dans le droit français, en 2041, du devoir de soin pour les biens naturels et environnementaux, la Guadeloupe a eu l'opportunité de tirer profit de sa dimension sauvage et de faire des aléas climatiques, comme de la vie animale et végétale, de véritables leviers d'investissements et de transition écologique. Telle est la prouesse de la Guadeloupe d'aujourd'hui, loin de l'anthropisation excessive qui la menaçait au tournant du millénaire : elle a retrouvé sa vraie valeur, et c'est cette authenticité même, activement défendue, qui se fait au-

jourd'hui la première génératrice de capital.

Après plusieurs décennies de tourisme de masse, les habitants ont souhaité revaloriser une forme d'indépendance vis-à-vis de la métropole, tout en se posant vis-à-vis de celle-ci comme un modèle à suivre en matière de revalorisation du capital sauvage. Le pourcentage d'espaces protégées y est aujourd'hui sept fois supérieur à celui de la métropole. Les îles du Papillon sont devenues la preuve qu'une nature incontrôlée n'est pas forcément synonyme de pertes financières.

Si les habitants ont pu être pris de court par la puissance accrue des ouragans, liée au dérèglement climatique, leur capacité de ▶

résilience a fait des miracles. Alors que depuis des années, les sinistrés réclamaient après chaque catastrophe des fonds d'indemnisation

Un modèle à suivre en matière de revalorisation du capital sauvage

qui s'avéraient toujours insuffisants, les prêts accordés dès la décennie 2020 aux habitations souhaitant se consolider ont permis de réduire les fonds nécessaires à la reconstruction des infrastructures. La catastrophe continue de coûter cher en reconstruction, mais les bénéfices générés par les entreprises de consolidation et de prévention ont permis d'équilibrer la situation.

BIENS, SERVICES ET VALEURS

Ouragans électrogènes

Les ouragans se font acteurs de l'économie depuis la création des stations hydroélectriques et éoliennes adaptées particulièrement aux bourrasques de force 10 à 12: plus il fait mauvais dehors, plus il y a de l'énergie dedans; tandis que le surplus d'énergie est stocké ou redistribué dans les zones déficitaires. La construction du réseau

d'énergie éolienne, qui occupa le territoire pendant la décennie 2030, a également des conséquences du côté des communautés qui en bénéficient dans la mesure où ledit réseau doit être sous surveillance constante: sa maintenance même représente près de cent cinquante emplois à l'année.

La reconnaissance dans la Constitution française de la lutte contre le changement climatique permet en effet à toutes les entreprises, publiques comme privées, chargées de la production de telles énergies durables, de bénéficier de fonds de pension qui avaient été jusqu'à présent injustement partagés avec des entreprises polluantes ayant aujourd'hui perdu tout caractère prioritaire.

Le réseau routier solaire, de l'expérimentation à la commercialisation

La métropole a soutenu, d'abord à titre expérimental, puis après avoir constaté le net avantage écologique et économique de l'innovation, le remplacement des axes principaux en bitume par du revêtement à énergie solaire: entre l'équateur et le tropique du Cancer, nul doute que la chaleur emmagasinée suffit à acheminer de Pointe-à-Pitre à Deshaies les compagnies de bus ou de taxi qui se sont, elles aussi, peu à peu débarrassées de leurs véhicules à essence. Étala sur 25 ans, le remboursement de la fabrication des routes solaires, qui représentent un fort intérêt écologique, est rendu possible par les aides accordées.

Après la privatisation des forêts, un capital vivant à entretenir

La Constitution française insistant désormais sur la responsabilité

écologique de chacun, les espèces animales sont devenues elles aussi partie intégrante du patrimoine guadeloupéen. Aujourd'hui un arbre vivant vaut plus qu'un arbre mort : forêt, mangrove et littoral sont considérés comme des musées vivants que les touristes payent pour visiter, au moyen d'abonnements divers et ajustables — les bénéfices générés étant intégralement réinjectés dans le maintien de l'écosystème et la préservation des populations animales.

ACTEURS PATRIMONIAUX

Willène Pilates

Cette jeune native de Basse-Terre s'oppose à la privatisation du monde sauvage et milite pour une protection désintéressée des atouts

**Aujourd'hui
un arbre
vivant vaut
plus qu'un
arbre mort**

environnementaux de l'île, indépendamment de leur valeur foncière. Mais la préservation des espaces sauvages est intimement liée à leur valeur financière : c'est en donnant une valeur mesurable à ce qui, jusqu'à présent, ne tenait que de la nature brute, que l'on est parvenu à en maîtriser la pérennisation. La Guadeloupe se pense désormais comme le puits de

carbone de la France, et soigne ses forêts tropicales, ses réserves sous-marines et ses cascades comme la métropole soigne ses cathédrales, créant par là un bassin d'emploi considérable. Willène, elle, vit de visites guidées et se consacre volontiers au bénévolat.

Marie-Yveline Penchard

Rhum, sucre, café et bananes de Guadeloupe ont vu leurs filières se redresser grâce à un label Bio revalorisé, accordé aux producteurs maintenant leur production au-dessous d'un certain seuil et limitant leurs exportations, comme c'est le cas de la coopérative sucrière de Marie-Yveline Penchard. Les produits sont là pour être consommés sur place, et voient leur prix tripler dans le cas de touristes souhaitant les ramener chez eux en avion. Devenus plus rares, et plus difficiles à se procurer une fois de retour en France, les aliments du territoire perdent en valeur financière ce qu'ils gagnent en valeur symbolique, précipitant l'augmentation de leur consommation sur place. •



« C'EST RESPONSABLE D'ÊTRE OPTIMISTE! »



Didier Orens, directeur Marché Premium Caisse d'Épargne et grand témoin de ce numéro hors-série de *Vision Patrimoine*, partage avec nous quelques raisons de regarder le futur avec confiance

Commençons par la question provocante : alors que la Terre se réchauffe, que la crise financière menace et que les robots vont nous voler nos emplois, restez-vous optimiste ? Et, si oui, est-ce bien raisonnable ?

Bien sûr que je suis optimiste ! Cela ne veut pas dire que je n'ai pas conscience des défis qui sont devant nous. Le péril climatique, la croissance des inégalités, les tensions géopolitiques, etc. Nous avons besoin d'être lucides, mais nous avons aussi le devoir de nous montrer optimistes — et des raisons de l'être. Pour le dire très simplement, ce sont les humains qui me rendent optimistes. C'est nous. La conscience que le futur est un bien commun, qu'il nous appartient nécessairement à tous, commence à émerger. Les périls que vous citez viennent notamment de l'action humaine, mais les solutions sont aussi entre les mains des humains. Dans nos intelligences se réveillent les premières idées de technologies qui fourniront des réponses crédibles à certains de ces défis. Mais nous avons aussi, peut-être surtout, nos émotions, notre capacité à imaginer, à aimer, à lutter pour mettre de côté notre égoïsme. Même si l'on s'inquiète

avant tout de l'avenir de nos enfants ou de ceux qui nous sont proches : il est de toute façon évident que notre histoire est collective. On ne construit pas l'avenir pour sa seule famille.

C'est intelligent d'être lucide, ou même inquiet, mais c'est responsable d'être optimiste. Car l'avenir requiert que l'on ait confiance en nous-mêmes, que l'on mobilise toutes nos capacités — d'intelligence et de cœur.

Humanité, intelligence et cœur : comment cela s'incarne-t-il concrètement dans la gestion patrimoniale ?

Ces grands mots donnent l'impression de couleurs un peu passées, mais je suis convaincu qu'ils reprennent de la force. Le patrimoine, ce n'est pas seulement de l'argent ou de la fortune : ce n'est en fin de compte que de l'humain. Une maison, un bien de famille auquel on tient, une œuvre qui nous a marqués... Notre patrimoine émane de nous, c'est une somme de valeurs et d'émotions. Nos clients nous le disent très clairement : leur raison première de se constituer un patrimoine, c'est de protéger ceux qu'ils

aiment et leur transmettre ce à quoi ils tiennent. Ils peuvent aussi vouloir s'engager pour une cause. De la même manière, je suis convaincu de l'importance de la relation humaine, de conseil et de confiance, qui nous lie aux détenteurs de patrimoine. Les *robo advisors*, les gestionnaires automatisés de patrimoine, ne sont absolument pas une menace pour cette relation. Pour leur patrimoine comme pour leur santé ou la manière dont ils s'informent, nos clients attendent de plus en plus d'information, d'autonomie. Les *robo advisors* vont répondre à cette attente. Mais surtout l'automatisation de certaines tâches va libérer du temps aux conseillers pour faire de la pédagogie, comprendre en profondeur les attentes d'un client, l'accompagner. Et tant mieux si les clients sont de plus en plus informés, cela rééquilibre la relation vers un véritable dialogue.

Tout bouge dans le paysage patrimonial aujourd'hui : les cryptomonnaies viennent bousculer les actifs numériques, la famille continue de se transformer, on loue ce qu'auparavant on achetait... Parmi ces transformations, ou ces continuités, lesquelles dessineront le visage du patrimoine de demain ?

Commençons par les continuités — c'est-à-dire ce qui ne change pas fondamentalement mais s'adapte en fonction des époques. Le patrimoine suppose la propriété, et l'attachement aux choses, plus d'ailleurs que l'accumulation de richesse. Je ne vois pas disparaître cet attachement à la propriété, malgré l'économie du partage et la multiplication des services collaboratifs. Les piliers du patrimoine vont rester : le foyer, les biens d'une famille... Que deviennent ces « institutions » quand la famille évolue, se recompose, se

disperse parfois sur tous les continents ? C'est la part d'adaptation du patrimoine que j'évoquais, dont la

Comprendre toujours plus finement le monde dans lequel nous sommes

structure et la composition vont se diversifier.

Un patrimoine permet de faire des paris sur l'avenir, dans un monde de plus en plus complexe. Il faut donc que ces paris soient diversifiés. La croissance de certains secteurs va s'accélérer, ailleurs elle va s'essouffler. Il faudra comprendre toujours plus finement le monde dans lequel nous sommes. De ce point de vue, l'information qualifiée et de plus en plus précise que produiront et géreront les agents numériques sera un appui précieux. La gestion patrimoniale va donc se transformer, accompagner ces mutations. Mais de la même manière que la volonté de protéger restera au cœur du patrimoine, les éléments fondamentaux de la gestion patrimoniale comme la relation de confiance avec un tiers extérieur, l'engagement et le conseil resteront fondamentaux.

Prenons un risque. Dites-nous trois choses sur le futur du patrimoine, dans cent ans, et dont vous êtes absolument certain...

Le patrimoine sera humain, ou ne sera pas. Les logiques de ▶

dématérialisation et d'usage vont trouver ici leurs limites. Si l'on ne peut plus rien s'approprier, s'il n'y a plus d'attachements pérennes; si on ne peut plus rien transmettre pour protéger, le patrimoine devient tout autre chose.

Mais, bien sûr, le patrimoine reflétera son époque. Aujourd'hui, il est judicieux d'investir dans les transitions écologiques et numériques. Qu'en sera-t-il demain, alors que les cycles de rupture technologiques sont de plus en plus resserrés? Nous devons certainement à l'avenir accepter une plus grande part de paris, de risques calculés et diversifiés, ce qui demandera aussi une plus grande implication, une gestion plus active de son patrimoine. Enfin, je dirais que le patrimoine, dans cent ans, se préoccupera des cent ans à venir.

La gestion patrimoniale ne regarde jamais seulement l'instant présent, elle est toujours orientée vers le futur. À nous de donner les moyens à nos descendants d'inventer leur propre futur optimiste.

L'investissement socialement responsable, qui intègre dans la gestion financière des critères d'impact environnemental et social, commence à décoller. La performance patrimoniale et l'utilité pour le bien commun vont-elles finalement converger?

C'est le pari que nous faisons avec nos deux fonds ISR. Si la Caisse d'Épargne propose aujourd'hui des fonds d'investissement sur l'eau, par exemple, ce n'est pas uniquement par souci environnemental: c'est parce que l'eau est un bien rare, dont la gestion précautionneuse est intelligente y compris d'un point de vue patrimonial. Cela doit devenir raisonnable, pour un investisseur, d'accompagner la transition écologique, et d'orienter

l'épargne vers des initiatives bénéfiques d'un point de vue environnemental comme d'un point de vue économique. La dynamique est engagée. Notre fonds Mirova Europe Environnement a de bonnes performances. Quant au fonds Mirova Emploi France, il n'investit que dans des entreprises qui créent de l'emploi en France. La logique de convergence est la même: une entreprise qui emploie donne le signal de sa bonne santé économique. Investir dans cette entreprise est donc responsable, puisque nous soutenons ainsi l'emploi en France, mais aussi judicieux financièrement, puisque sa performance est démontrée. C'est grâce à ce type d'initiatives, prises par les acteurs économiques et financiers, avec l'appui des pouvoirs publics qui flèchent l'épargne *via* des mesures incitatives, que les individus parviennent à une conscience plus grande des biens communs.

La Caisse d'Épargne a été fondée il y a deux cents ans avec le projet de sécuriser l'épargne pour tous les Français. Quel est le projet, l'ambition de la banque pour les deux cents ans à venir?

Notre projet est le même qu'il y a deux siècles: accompagner les projets des Français par l'accès à l'épargne, et plus récemment au crédit. Depuis sa fondation, la Caisse d'Épargne n'a eu de cesse de se développer, de chercher la confiance de ses clients, d'appuyer leurs projets de vie. C'est cette attention extrêmement humaine qui fait que nous fêtons nos deux cents ans.

Ce projet, qui nous porte depuis l'origine, nous l'inscrivons dans les attentes et les opportunités du présent, en diversifiant les services que nous proposons, en améliorant encore et toujours leur qualité. Notre présent et notre avenir sont

ici, en France, où se fait toute notre activité. Nous sommes un acteur impliqué de l'avenir de la France et de ses régions, elle est notre patrimoine à nous aussi. La structure mutualiste de la Caisse d'Épargne nous connecte à tous les territoires — les quinze Caisses régionales ont toutes à cœur de construire une interaction

Trouver un nouveau contrat entre ce qui fait notre histoire et ce qui va construire notre histoire à venir

intelligente avec leurs territoires, avec les acteurs économiques et patrimoniaux de leurs régions. Bien sûr, personne n'est exempt de défauts, et nous sommes une banque, institution souvent décriée. Mais la Caisse d'Épargne est l'une des entreprises préférée des Français, et si la qualité de nos produits et de nos opérations est essentielle, je pense que cela tient surtout à notre engagement sincère à leurs côtés. Elle se manifeste par un très fort capital de confiance qui est un élément clé. Cet attachement est un atout considérable, c'est notre patrimoine à nous, qu'il faut préserver.

Dans ce magazine, nous avons imaginé trois utopies, trois « patrimoines fictions » à Bordeaux, en Guadeloupe et en Bretagne.

Vous choisissez laquelle pour vous y installer ?

J'ai envie des trois ! J'ai envie d'habiter dans ce Bordeaux du futur, qui illustre un équilibre entre fidélité à l'héritage, transitions et ruptures contemporaines, notamment la révolution numérique. Cet équilibre est nécessaire, surtout pour une économie comme la France. Nous pouvons trouver un nouveau contrat entre ce qui fait notre histoire et ce qui va construire notre histoire à venir. Mais j'ai aussi envie d'être en Guadeloupe, qui nous dit que la conjonction entre la production de valeur économique et le développement environnemental est possible. Nous devons y croire, et nous devons investir dans cette « utopie positive ». La troisième, la Bretagne, décrit la ruralité et une densité urbaine raisonnée comme un futur possible ! Et surtout elle incarne les initiatives heureuses, de proximité, qui pourraient contribuer à réduire les inégalités. Ces utopies témoignent de la possibilité de trouver autour de soi des territoires de solidarité et de partage. Si nous ne traitons pas ces fractures, ces inégalités grandissantes en matière de patrimoine, nous nous dirigeons vers des tensions de plus en plus fortes. Un futur heureux, pour nous tous, ne peut se réaliser que dans la paix. Une fois encore, bien sûr que c'est intelligent de voir des menaces, cela montre que l'on prend la mesure des défis. Mais c'est responsable d'être optimiste. ●

NOS PROJECTIONS

Le futur du patrimoine en onze grandes dates, et autant de projections sérieuses ou farfelues



18 mai 2023

Vote de la loi sur la durabilité des objets d'équipement : ils doivent obligatoirement être garantis dix ans. De plus, les constructeurs d'objets technologiques de consommation courante doivent systématiquement proposer une offre de reprise en cas d'achat d'un nouvel appareil de la même marque (téléviseurs, smartphones, etc.).

1^{er} janvier 2024

Grand plan de développement de la couverture 5G sur tout le territoire. L'accès à un Internet ultrahaut débit entraîne un déplacement de jeunes actifs — dans tous les secteurs concernés par le télétravail — vers des zones rurales où le logement — voire l'achat d'un bien immobilier — est plus accessible.



25 juin 2025

Uber propose des courses gratuites grâce à des trajets sponsorisés faisant passer les véhicules devant des maisons à louer ou des restaurants susceptibles de nous plaire.



11 janvier 2030

Fusion du numéro de Sécurité sociale, de la clé publique Bitcoin et du SIRET en une clé cryptographique désormais attribuée à sa naissance à chaque individu.



12 février 2034

Dans un contexte de fort allongement de la vie et de crise du financement de la dépendance, le Parlement français exonère d'impôts les plus-values immobilières réalisées par les particuliers, quand elles sont utilisées pour financer l'entrée en résidence de soins.



9 juillet 2038

Pour la première fois, une banque en ligne propose un service de conseil en e-réputation. Celle-ci est valorisée comme un bien assurable — avec un versement mensuel — mais, ici, la dimension de conseil est importante : le personnel, spécialement formé, est capable d'orienter son client et l'aider à maintenir une e-réputation élevée.



2 mars 2043

Les robots et les intelligences artificielles « fortes » se voient désormais reconnaître la « personnalité économique » (nouvelle catégorie de la personnalité juridique), et peuvent être codétenteurs d'un patrimoine s'ils sont associés à une personne physique.



16 décembre 2048

La région Nouvel-Anjou réglemente les prix de l'immobilier pour faire face à la spéculation intensive sur les logements dans cette région, relativement épargnée par les épisodes climatiques extrêmes.



26 juin 2050

Plus de 80 % du patrimoine financier des Français sont désormais constitués de cryptomonnaies et actifs numériques adossés à des valeurs environnementales, dont l'historique SolarCoin (devise générée par production d'énergie solaire) et DivBonds (adossées à la préservation d'un pool de quatre cent cinquante espèces animales et végétales).



9 juillet 2061

Alexandra Musk, plus grande propriétaire foncière sur Mars, promet un module d'habitation, un emploi et trois ans de vivres à dix mille personnes volontaires pour peupler Elonia, la ville industrielle martienne dont elle entame la construction.

11 février 2062

Les machines, sans intervention humaine, subviennent à tous les besoins de base ; un revenu universel est versé à tous les citoyens du monde, et sert de levier pour travailler à l'amélioration d'un patrimoine universel, principalement immatériel (culturel, scientifique, artistique, etc.).

OURS & REMERCIEMENTS

**VISION PATRIMOINE,
REVUE GRATUITE
NON CONTRACTUELLE,**

Éditée par



Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 157 697 890 €

Siège social

50, avenue Pierre-Mendès-France
75201 Paris Cedex 13

RCS Paris N° 493 455 042.
BPCE intermédiaire
d'assurance inscrit à Orias
sous le n° 08 045 100

Directeur de la publication

Laurent Mignon

Directeur de la rédaction

Laurent Buffard

**Conception éditoriale,
rédaction et direction artistique**
Usbek & Rica

Illustrations

Fago Studio
(couverture, p. 48, p. 51,
p. 54 et p. 57)
Jan Simen
(p. 6, p. 10, p. 24, p. 26,
p. 36 et p. 40)
Marie Casay's
(p. 3 et p. 60)

Infographie

WeDoData
(p. 16 et p. 17)

Dépôt légal

Septembre 2018

Achévé d'imprimer
en septembre 2018
sur les presses
de l'imprimerie Aubin
Chemin des Deux Croix
86240 LIGUGÉ

**Merci aux expertes et aux
experts qui ont nourri
notre compréhension du sujet :**

Patrick Artus,
*Directeur de la Recherche
et des Études de Natixis*

Jean-François Baralon
et Constance Clerc,
*Direction de la distribution
France, Suisse francophone
et Monaco de Natixis
Global Asset Management*

Nathalie Couzigou-Suhas,
Notaire à Paris

Geneviève Féronne-Creuzet,
*Présidente et cofondatrice
de Prophil et Casabe*

Laura Merla,
*Professeure de sociologie,
Université catholique de Louvain*

Nicolas Pécourt,
*Directeur de la communication
et RSE, Crédit Foncier*

Valérie Peugeot,
*Chercheuse au sein d'Orange
Labs, membre de la Cnil et
Présidente de l'association Vecam*

Dominique Rémy,
*Alors directrice générale
déléguée BPCE Vie & Prévoyance
— Domaine Offre et Relations
clients / réseaux,
Natixis Assurances*

Alain Tourdjman,
*Directeur des études, veille
et prospective du groupe BPCE*

Patrimoine: n. m. etym. latin
patrimonium, issu de *pater*, « père »,
et *munio*, « munir ».

Ensemble des biens acquis ou hérités,
et conservés pour être transmis aux
descendants. Au-delà des actifs
matériels et financiers, le patrimoine
est un objet profondément humain
et orienté vers le futur: il rassemble
ce à quoi nous accordons de la valeur,
que nous tenons à préserver et laisser
à nos descendants.

Ce numéro hors-série de *Vision
Patrimoine* propose des visions d'avenir,
pour ouvrir le débat sur les futurs
possibles (et souhaitables) du patrimoine.



Usbek & Rica